

## DU CAPITAL à La PROPRIÉTÉ: HISTOIRE et JUSTICE DANS Le travail de THOMAS PIKETTY

NICOLAS BRISSET\* et BENOÎT WALRAEVENS\*\*

### Résumé

Le présent article revient sur le dernier ouvrage de Thomas Piketty, *Capital et idéologie* (2019). Nous commençons par inscrire l'ouvrage dans l'argument développé par l'auteur dans ses précédents ouvrages, avant d'en souligner un certain nombre de limites. Nous questionnons d'abord la manière dont Piketty pense le capitalisme, avant d'en venir à sa théorie de l'idéologie. Enfin, nous tenterons de définir les contours et limites du projet de dépassement du capitalisme de Piketty, c'est-à-dire sa vision d'une société juste, d'un « socialisme participatif », développée au dernier chapitre de l'ouvrage.

Mots clefs : Thomas Piketty, Capitalisme, Propriété, Idéologie, Justice sociale.

### Abstract

This article is devoted to Thomas Piketty's latest book, *Capital and Ideology* (2019). We begin by placing the book within the argument developed by the author in his previous works, before pointing out a number of limitations. We first question Piketty's way of thinking about capitalism, before coming to his theory of ideology. Finally, we will try to define the contours and limits of Piketty's project of overcoming capitalism, ie. his vision of a just society, of a "participative socialism", as it is presented in the last chapter of the book.

---

\* Université Côte d'Azur, CNRS, (UMR 7321), Groupe de recherche en droit, économie et gestion (GREDEG), France.

\*\* Normandie Université, UNICAEN, CREM, UMR CNRS 6211, Caen, France.

Les auteurs remercient Catherine Audard, Muriel Dal Pont Legrand, Clémence Christin, Maxime Desmarais-Tremblay, Raphaël Fèvre, Jean-Luc Gaffard, Muriel Gilardone, Michel Husson, Dorian Jullien, Branko Milanovic, Antoine Missemmer et Matthieu Renault pour leurs remarques. Thomas Piketty nous a fait le plaisir de lire et de commenter ce texte. Il reste entre nous des désaccords substantiels, que nous avons tenté d'explicitier le plus justement possible. La controverse fait le sel de la réflexion intellectuelle en sciences sociales, et nous espérons que le présent article alimentera un débat déjà riche et intense autour du travail de l'auteur de *Capital et idéologie*.

Keywords: Thomas Piketty, Capitalism, Property, Ideology, Social Justice.

Codes JEL : B4 ; B51 ; D63 ; N01.

## INTRODUCTION

*Capital et idéologie* est le troisième ouvrage de Thomas Piketty, après *Les hauts revenus en France au XX<sup>e</sup> siècle* (Piketty 2001) et *Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle* (Piketty 2013). Chacun de ces livres a connu un grand succès, permettant à son auteur d'acquérir un statut d'intellectuel international de premier ordre (Brissaud et Chahsiche 2017). L'ouvrage est à la fois une extension de l'analyse développée dans *Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle*, une synthèse de certaines recherches en économie et en sciences sociales et un livre de recommandations politiques, fondées sur ce que Piketty considère et définit comme une société juste. À ce titre, le livre peut également être lu comme un ouvrage de philosophie politique.

Les recommandations formulées par l'auteur s'appuient sur une idée simple, mais essentielle : les inégalités – qu'elles soient économiques (de revenu et de patrimoine), sociales (par exemple éducatives) ou politiques (accès aux processus de prise de décisions collectives) – non seulement ne reposent sur aucun fondement naturel, mais sont le fruit de constructions sociopolitiques. Il importe donc de faire l'histoire de ces processus de construction, ceci en mettant en perspective les systèmes idéologiques qui, à travers le temps, ont tenté de justifier les formes d'inégalités propres aux différentes configurations institutionnelles, formant ce que l'auteur appelle des « régimes inégalitaires ». Piketty en étudie principalement cinq : le féodalisme, le propriétaireisme, la social-démocratie, le communisme et le néopropriétaireisme. Les deux premiers ouvrages de l'auteur avaient reçu leur lot de critiques, appelant pour la plupart une réponse. L'absence d'explication de la croissance, et plus généralement de la dynamique des inégalités, avait notamment été au cœur des débats (Boyer 2013 ; Harvey 2014 ; Zarka 2015 ; Lordon 2015 ; Krusell et Smith 2015 ; Gaffard 2015), faisant dire que *Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle* était en définitive dénué de toute théorie du capitalisme. Dans cet article, nous nous proposons d'abord de lire le dernier livre de Piketty comme une tentative de réplique à cette critique. À ce titre, l'ouvrage de Piketty est d'un intérêt certain. D'une part, il poursuit la fresque

entamée dans ces deux premiers ouvrages, fournissant une image toujours plus fine de l'évolution générale des inégalités économiques dans le monde. D'autre part, il précise les mécanismes idéologiques et politiques ayant participé à cette évolution. On verra néanmoins que l'approche proposée souffre de certaines limites, notamment dans le cadre d'une compréhension fine de la production sociale des inégalités. Nous nous concentrerons sur trois points : la manière dont Piketty pense le changement économique, son approche des inégalités (qu'elles soient de revenu ou de richesse), et enfin sa façon d'aborder la justification idéologique de ces dernières. Nous nous attarderons ensuite sur le 17<sup>e</sup> et ultime chapitre de *Capital et idéologie*, intitulé « Éléments pour un socialisme participatif au XXI<sup>e</sup> siècle », dans lequel Piketty développe un ensemble de propositions de réformes permettant, selon ses propres termes, la mise en place d'une société et d'une « démocratie juste ». Nous tenterons de définir les origines intellectuelles, les contours et les limites du projet de dépassement du capitalisme de Piketty.

## 1. UNE HISTOIRE DU CAPITALISME ET DE SON IDÉOLOGIE

### 1.1. *Les inégalités et leur légitimation : du capital à l'idéologie*

Succès planétaire, *Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle* a suscité de nombreuses discussions, notamment relatives à l'usage du terme « capital » dans un ouvrage dénué de toute théorie véritable du capitalisme (Boyer 2013 ; Harvey 2014 ; Zarka 2015 ; Lordon 2015). La principale limite de cet ouvrage était en définitive, selon ces critiques, de ne pas considérer suffisamment les relations entre accumulation du capital et dynamique économique. En particulier, l'analyse développée par l'auteur ne liait les tendances inégalitaires et la dynamique économique que par le biais d'une relation séculaire : la désormais fameuse loi  $r > g$ . Ainsi, l'accumulation croissante de capital entre les mains d'une petite fraction de la population y était expliquée par l'existence d'une tendance de long terme à l'infériorité de la croissance économique ( $g$ , considérée comme exogène, puisque non expliqué) vis-à-vis du rendement du capital ( $r$ , également considéré comme exogène), hypothèse qui

interroge le lien entre croissance et inégalités, notamment dans le cadre du débat sur la stagnation séculaire (Pichelmann 2015 ; Backhouse et Boianovsky 2016). Piketty a été critiqué non seulement en raison du fait que dans le cadre de son analyse, la répartition de la richesse entre les différents types d'acteurs (ménages, investisseurs, rentiers) semble n'avoir aucun impact en retour sur la dynamique du capitalisme (Krusell et Smith 2015 ; Gaffard 2015), mais également dans la mesure où en dehors des caractéristiques techniques des fonctions de production (substitution entre travail et capital<sup>1</sup>), il n'est fourni aucune explication de la dynamique en faveur des revenus du capital<sup>2</sup>. Un point que n'a pas manqué de souligner Robert Boyer, pour qui la grande absente de l'architecture de Piketty est « la domination que codifie le rapport salarial » (Boyer 2013). Il s'ensuit que la redistribution progressive, dont l'auteur est un fervent défenseur (Landais *et al.* 2011), est en définitive réduite à un palliatif des tendances séculaires de l'économie. De sorte que les déséquilibres inégalitaires ne semblaient en rien pouvoir fragiliser le système d'accumulation (Delalande 2015).

*Capital et idéologie* peut être lu comme une réponse à cette critique par la mobilisation d'une histoire longue des relations entre accumulation et régimes de propriété. Incidemment, l'auteur glisse du concept de « capital » à celui de « propriété », alors même que le titre de l'ouvrage conserve le terme « capital ». L'analyse aurait mérité une discussion concernant ce glissement sémantique, notamment suite aux débats qu'avait suscité la manière dont Piketty définissait le capital, prenant en compte de manière indifférenciée le capital productif et non productif (Milanovic 2014 ; Homburg 2015 ; Bonnet *et al.* 2015 ; Magness et Murphy 2015), ce qui participe en définitive à ne pas considérer le capital comme un rapport social, nous y reviendrons. De ce point de vue, il peut sembler plus cohérent de parler de propriété plutôt que de capital. Néanmoins, la question du lien entre type de propriété et usages différenciés du capital (productif ou improductif) reste intacte.

1. « [...] ce peut être là l'enseignement le plus important de notre enquête à ce stade : la technologie moderne utilise toujours beaucoup de capital, et surtout la diversité des usages du capital fait que l'on peut accumuler énormément de capital productif sans que son rendement s'effondre. Dans ces conditions, il n'existe aucune raison naturelle pour que la part du capital diminue à très long terme, même si la technologie s'est transformée dans un sens plutôt favorable au travail. » (Piketty 2013, 354).

2. Voir sur ce point les débats ayant eu lieu à partir de la note de Rognlie (2014), ou de manière plus fondamentale Guerrien et Gun (2014).

L'un des intérêts majeurs de *Capital et idéologie* réside selon nous dans le fait qu'en institutionnalisant la problématique de l'accumulation de capital (en considérant l'économie comme encastrée dans un système légal et idéologique), Piketty tend à pallier, au moins en partie, le manque d'assise théorique de l'ouvrage de 2013. En effet, les régimes de propriété successifs, parce qu'ils encadrent les mouvements d'actifs économiques, participent à la constitution de régimes d'accumulation, de sorte que la dynamique économique trouve ses racines dans les systèmes légaux et idéologiques. Chez Piketty, la notion de propriété est abordée à la fois sous l'angle formel, celui du droit, et sous l'angle informel, celui de l'idéologie. Nous reviendrons sur la pertinence de cette approche dans la prochaine section. Cette perspective indique une variation majeure vis-à-vis de ses travaux antérieurs, dont fait montre la référence appuyée aux travaux de Karl Polanyi (Piketty 2019, 490-2). Comme chez l'auteur hongrois, les différents régimes de propriété (chez Piketty, les sociétés ternaires, le propriétaireisme, la social-démocratie, le communisme et le néopropriétarisme) sont porteurs de contradictions les menant à des crises. Ces crises ne sont pas tant économiques que sociales. Piketty évoque trois « fragilités » des sociétés propriétaires, reposant toutes sur un mouvement de « dérive inégalitaire » : les inégalités de patrimoine et de revenus, les inégalités coloniales et enfin, le « défi nationaliste et identitaire ». Ces fragilités ne sont pas létales en tant que telles pour les régimes d'accumulation, du moment que ces derniers sont soutenus par des systèmes idéologiques efficaces. L'objectif affirmé de l'ouvrage est précisément de comprendre la manière dont l'idéologie propriétaire n'a pu pallier ces fragilités, menant le capitalisme aux grandes crises de la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle (Piketty 2019, 241-2).

De manière générale, les systèmes idéologiques encadrent, déterminent en même temps qu'ils protègent les régimes d'accumulation sous forme de soupapes discursives :

On notera également que s'il existe dans l'histoire un certain nombre de sociétés s'approchant de l'inégalité maximale du revenu en termes de part du décile supérieur (avec des niveaux autour de 70 %-80 % du revenu total dans les sociétés esclavagistes et coloniales les plus inégalitaires, et autour de 60 %-70 % dans les sociétés actuelles les plus inégalitaires, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique du Sud), il en va différemment pour la part du centile supérieur. Les niveaux les plus élevés se situent autour de 20 %-35 % du revenu

total (voir graphique 7.4), ce qui reste considérable, mais ce qui reste beaucoup plus faible que les 70 %-80% des richesses annuelles produites que le centile supérieur pourrait en théorie s'approprier, dès lors que le niveau de vie moyen dépasse trois-quatre fois le niveau de subsistance (voir graphique 7.6). Sans doute l'explication tient-elle au fait qu'il n'est pas si simple de bâtir une idéologie et des institutions permettant à un groupe aussi étroit qu'un centile de convaincre le reste de la société de lui céder le contrôle de la quasi-totalité des ressources. (Piketty 2019, 321-2)

L'émergence et le renforcement des inégalités primaires de revenu restent l'invariant de la dynamique économique capitaliste. Lorsque l'idéologie ne parvient plus à les justifier, le système de propriété change. C'est ainsi qu'en suivant, de manière plutôt lointaine, les analyses de Karl Polanyi, Piketty envisage l'irruption des régimes fasciste et soviétique comme venant répondre aux contradictions sociales du capitalisme propriétaire : les niveaux d'inégalités atteints à la Belle Époque devenaient incompatibles avec la défense du caractère *a priori* émancipatoire de la propriété privée. Des niveaux d'inégalités notamment dus à une internationalisation d'un capitalisme industriel protégé par les traités internationaux de libre-échange, l'étalon-or et l'équilibre des puissances occidentales.

L'introduction d'une dialectique sociale (le propriétaire produisant ses propres limites sociales) correspond à un ensemble de considérations contemporaines vis-à-vis des crises du capitalisme insistant sur le caractère social de ces dernières. L'analyse de Piketty se rapproche sur ce point des travaux de Nancy Fraser relatifs à la manière dont le capitalisme tend à scier la branche sociale sur laquelle il est assis (2014a et 2014b). On peut à ce titre évoquer la massification du système éducatif. En effet, cette dernière constitue un des fondements du développement capitaliste au *xx*<sup>e</sup> siècle, que ce soit par le biais de la légitimation des inégalités économiques *via* la fiction de la méritocratie ou en raison de la formation des masses de travailleuses et travailleurs destinées à valoriser le capital par leur travail. Pour autant, Piketty montre que les systèmes « propriétaires » tendent à refermer l'accès à l'éducation supérieure, ce qui a potentiellement des effets sur la croissance économique : les inégalités éducatives constituent, selon Piketty, une des explications des faibles niveaux de productivité et de croissance à partir des années 1980 aux États-

Unis (Piketty 2019, 633-5)<sup>3</sup>. L'autre exemple, largement détaillé par l'auteur dans l'ensemble de ses travaux, est le lien entre creusement des inégalités économiques (de patrimoine et/ou de revenus) et croissance : alors que la croissance de ce qu'on a pris pour habitude d'appeler les « Trente Glorieuses » était fondée sur des politiques (re) distributives ambitieuses, le tournant idéologique des années 1980, notamment en ce qui concerne les politiques de redistribution, va également de pair avec des performances moindres en termes de croissance économique<sup>4</sup>.

Une telle liaison rompt avec *Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle* en endogénéisant la croissance, sans pour autant que l'auteur ne révise son appréhension du capitalisme en tant que système économique. En effet, le principal apport de *Capital et idéologie* est plutôt d'élargir son analyse à l'histoire de la redistribution et de sa justification. Autrement dit, les limites de sa théorie économique semblent être compensées par une « théorie » de la justification politique des clés de répartition des richesses, un élément dont l'absence dans son ouvrage de 2013 avait été notée et critiquée (Soskice 2014). L'analyse de cette dynamique permet à Piketty d'établir un lien entre propriété et pouvoir politique. Cette réflexion est déclinée de trois manières. D'abord en étudiant la question de la gouvernance des entreprises et plus généralement de la représentation salariale au sein de celle-ci<sup>5</sup>. Ensuite en abordant les flux internationaux de capitaux comme des armes de domination dans les contextes coloniaux et postcoloniaux. Enfin, l'ouvrage s'attarde longuement sur la dynamique électorale occidentale ayant mené à l'émergence d'une gauche qualifiée par Piketty de « brahmane », profitant de la montée des inégalités. Dans chacun de ces cas, la propriété et les inégalités sont analysées comme relais du pouvoir : au niveau de l'entreprise, au niveau national et au niveau international.

Dans les deux sous-sections suivantes, nous nous proposons d'insister sur plusieurs éléments qui, à notre sens, constituent des faiblesses de l'argument d'ensemble de l'ouvrage. Premièrement, la « naturalisation » par Piketty de la dynamique d'accumulation inégalitaire avant redistribution a des conséquences historiographiques

3. À propos des difficultés à évaluer le lien entre « capital humain » et productivité, voir Gurgand (2000).

4. Pour une critique, principalement fondée sur le rôle de la productivité du travail, voir Bihr et Husson (2020, 118-28).

5. Voir *infra*, 2.3.

importantes dans le cadre d'une histoire du capitalisme. Deuxièmement, la manière dont l'auteur utilise la notion d'idéologie est problématique dans la mesure où non seulement celle-ci est définie de manière vague, mais le fond de cette idéologie n'est en définitive jamais abordé. Hormis quelques romans, films et discours politiques, rien ne permet de comprendre véritablement le contenu des idéologies propriétairestes et néo-propriétairestes.

### 1.2. *Le capital sans capitalisme : la propriété comme concept clef*

*Capital et idéologie* repose donc sur une double histoire : une histoire quantitative des inégalités de revenu et de propriété, ainsi qu'une histoire des idéologies les légitimant. D'abord, la propriété s'accumule en raison de dynamiques propres à l'économie, cette accumulation étant ensuite légitimée par la forme légale de la propriété privée, enchâssée dans un système idéologique. Est-il néanmoins pertinent de faire reposer tout l'édifice analytique sur cette propriété privée ? Il nous semble qu'une manière possible d'aborder cette question est de nous concentrer sur une problématique centrale de l'histoire économique, à savoir celle du passage d'un système économique et social à un autre, c'est-à-dire d'un régime d'accumulation à un autre. Piketty aborde par exemple la problématique de la transition des régimes féodaux vers le régime capitaliste par le truchement des débats politiques quant aux contours de la propriété privée légitime (c'est ainsi que sont abordées les discussions relatives à l'imposition). De sorte qu'on glisse de l'histoire du capitalisme à celle de la propriété. Ce glissement a ceci de positif qu'il permet de se focaliser sur le périmètre légal et idéologique de la propriété privée. Néanmoins, cette lecture ne va pas sans poser un certain nombre de problèmes, nous renvoyant à des débats anciens sur la nature de la transition des régimes féodaux aux régimes capitalistes, transition au cœur de l'ouvrage de Thomas Piketty.

L'étape certainement la plus connue de ce débat fut la publication par Maurice Dobb, en 1946, de *Studies in the development of capitalism* (Dobb 1946). Un ouvrage qui appela la célèbre critique de Paul Sweezy (1950), point de départ d'un riche débat (Hilton 1976). Ce dernier portait essentiellement sur la nature des facteurs ayant provoqué l'effondrement progressif des sociétés féodales et l'émergence du capitalisme. Alors que Dobb défendait l'idée que ces facteurs étaient

internes au système féodal anglais (dans une dynamique alliant lutte des classes et développement des forces productives), Sweezy insistait sur la perversion de l'ordre féodal par le commerce marchand, suivant en cela l'œuvre d'Henri Pirenne (1951). Piketty, quant à lui, ne nous livre jamais clairement la clef conceptuelle de son analyse. Il entend identifier une multitude de facteurs de « bifurcations », mais il est clair que la ligne directrice reste l'émergence de la propriété privée. Ainsi met-il en avant l'hypothèse, qu'il emprunte à Giacomo Todeschini (Todeschini 2017), selon laquelle la propriété ecclésiastique a ouvert la voie à la propriété moderne et au capitalisme :

Au final, la thèse sous-jacente est que le droit de propriété moderne (dans ses dimensions émancipatrices comme d'ailleurs dans ses dimensions inégalitaires et excluantes) n'est pas né en 1688, quand le propriétaire anglais (noble ou bourgeois) a voulu se protéger face à son souverain, ni même en 1789, quand le révolutionnaire français a voulu opérer la « grande démarcation » entre appropriations légitimes des droits sur les biens et illégitimes des droits sur les personnes : ce sont les doctrines chrétiennes qui l'ont élaboré au fil des siècles pour assurer la pérennité de l'Église en tant qu'organisation à la fois religieuse et possédante. (Piketty 2019, 124-5).

D'une part, c'est ici l'émergence de la propriété privée qui marque le première (et décisive) étape de l'avènement du capitalisme, d'autre part, ce mouvement a pour origine une lutte pour le maintien d'une position dominante de la part de l'Église. On peut donc ranger l'argument du côté des lectures endogènes de la transition, à la Dobb. En effet, ce serait la logique même du féodalisme, la propriété ecclésiastique, qui aurait donné naissance au capitalisme. Néanmoins, c'est ici que se situe, selon nous, l'une des faiblesses de l'ouvrage : contrairement à ce qu'on peut trouver dans la littérature classique sur cette question, les mécanismes de transformation ne sont jamais véritablement explorés. Ainsi, deux questions restent ouvertes. D'abord, comment se construit, à partir du régime de propriété féodal, la propriété privée au sens moderne du terme ? Ensuite, dans quelle mesure la propriété privée donne-t-elle naissance au régime d'accumulation capitaliste ? Bien entendu, la réponse qu'on donnera à ces questions dépendra des représentations du féodalisme et du capitalisme dont on se dote, ainsi que de la manière dont on conçoit le rapport entre l'économie et le

droit. Ces points furent particulièrement débattus au moment d'une seconde controverse à propos de la transition, le *Brenner Debate*.

Dans son célèbre article « Agrarian Class Structure and Economic Development in Pre-Industrial Europe », publié en 1976 dans la revue britannique *Past and Present*, Robert Brenner souligne la faiblesse des analyses présupposant l'existence d'une volonté d'accumulation de capital, qui aurait été jusqu'alors contenue par les règles institutionnelles des systèmes féodaux (droits de douane, cloisonnement des marchés, interdiction de l'usure, rente coutumière, etc.). À ne considérer l'histoire du passage des sociétés féodales aux sociétés capitalistes que par le prisme de la propriété, sans considérer que celle-ci est le résultat de relations sociales (régées de manières formelles et informelles) entre producteurs (travailleurs et travailleuses) et propriétaires, spécifiant l'accès aux moyens de production et aux moyens de subsistance – ce que Brenner nomme des « relations sociales de propriété » (Brenner 2007)<sup>6</sup>, et Marx les « rapports de production » –, on ne comprend tout simplement pas l'émergence de deux phénomènes centraux du capitalisme : l'accumulation de capital et la croissance économique. Dans quelle mesure les comportements d'accumulation (soutenus par des rapports de productions spécifiques) et d'amélioration des processus de production deviennent-ils les moteurs du système économique à partir du moment où la propriété moderne est établie ? Autrement dit, il est nécessaire de comprendre pourquoi, comme le souligne Piketty (2019, 171), « le capital n'est jamais paisible ». Dans le cas contraire, l'analyse historique ne fait que présupposer ce qu'elle se doit d'expliquer : la volonté d'accumuler du capital (Meiksins Wood 2009). Piketty définit le capitalisme ainsi :

Le capitalisme peut se voir comme un mouvement historique consistant à repousser sans cesse davantage les limites de la propriété privée et de l'accumulation d'actifs, au-delà des formes traditionnelles de la détention et des frontières étatiques anciennes. (Piketty 2019, 190).

Dans quelle mesure l'apparition de la propriété privée moderne donne-t-elle naissance à cette tendance à l'accumulation ? De nombreux historiens ont montré que les possesseurs (par privilège) de l'appareil productif dans le cadre du féodalisme, qu'ils soient seigneurs (Brenner 1997) ou marchands (Meiksins Wood 2002), n'avaient

6. Sur cette notion, voir Dufour et Rioux (2008).

simplement aucun intérêt à investir dans cet appareil productif, et donc aucun intérêt à accumuler du capital<sup>7</sup>. Pour comprendre l'émergence de cet intérêt, il ne suffit pas de poser la propriété privée moderne, encore faut-il comprendre la manière dont celle-ci prend place et se définit au sein d'une société féodale dont la structure est simplement antinomique avec la propriété privée moderne, réunissant entre les mains d'une seule personne *usus*, *fructus* et *abusus*. Encore faut-il comprendre la manière dont cette définition s'inscrit dans la dynamique économique et politique du féodalisme. Ce qu'il n'est possible de faire qu'en dépassant la représentation extrêmement simplifiée de ces sociétés en trois ordres, mais également en explorant le fonctionnement économique du féodalisme. En effet, comme le montrent bon nombre d'historiens et d'historiennes, la transition du féodalisme au capitalisme trouve ses mécanismes dans les luttes entre des groupes sociaux irréductibles à la tripartition classique (noblesse, clergé, tiers état), qui est plus le fruit d'une représentation idéalisée et légitimatrice de l'ordre féodal qu'une description fidèle de son organisation. Pour ne prendre qu'un exemple, Robert Brenner soutient que l'absolutisme anglais dépossède les seigneurs d'une partie importante de leur pouvoir politique sur les paysans (démilitarisation de la noblesse), la plus grande maîtrise de leurs domaines (émergence progressive de la propriété privée) étant une contrepartie de cette tendance. Se séparent donc progressivement souveraineté et propriété, ce qui aurait poussé les seigneurs à la valorisation des terres, nécessaire à leur reproduction économique. Un phénomène allant avec une restriction de l'accès à la noblesse, une expropriation d'une partie d'entre elle et, donc, une concentration des terres. Il faut ensuite comprendre la manière dont la paysannerie réagit à cette évolution, et y participe (Brenner 2007). Il existe selon cette lecture un lien fort entre émergence de l'absolutisme, réduction du périmètre de la noblesse et émergence d'un rapport social capitaliste. Cette émergence est une histoire de lutte entre différents groupes pour l'accès à leurs moyens de subsistance, une histoire que le présent article n'entend pas faire<sup>8</sup>. Le plus important est qu'il nous semble que Piketty peine à saisir les spécificités du féodalisme, et donc *in fine* de la transition vers

7. Pour une histoire comparée des relations entre seigneurs et paysans en Europe, voir Lemarchand (2011).

8. Pour des points de vue différents sur cette question, voir (Brenner 1986, 1997, 2007 ; Lemarchand 2011 ; Meiksins Wood 2002, 2009).

le capitalisme. Il affirme à plusieurs endroits de son ouvrage vouloir rompre avec l'histoire « smithienne » en considérant la propriété comme un enjeu de luttes et non comme une institution nécessairement vertueuse. Ainsi pointe-t-il du doigt (Piketty 2019, 448, nbp. 2) les travaux de Douglass North et Barry Weingast<sup>9</sup>. Néanmoins, sans une théorie des rapports de force adossée à une représentation de la croissance, Piketty reste lui-même enfermé dans une approche qu'on pourrait qualifier, suivant Robert Brenner, de « néo-smithienne » : la croissance reste une tendance transhistorique, c'est-à-dire déconnectée des relations sociales de propriété et de production. En l'absence d'une telle réflexion, les idéologies successives ne semblent que libérer des tendances préexistantes et essentielles de l'économie.

Ce point pose selon nous problème dans la mesure où il est une des raisons pour lesquelles Piketty en reste à la surface des inégalités, que ce soit dans le cas du féodalisme ou du capitalisme, ces inégalités n'étant jamais véritablement expliquées au regard des relations sociales de production et de propriété qui en sont à l'origine. Il nous semble que cette difficulté est en partie liée à la manière dont Piketty envisage les inégalités de revenu et de propriété, à savoir dans une perspective essentiellement individualiste. Soit Piketty projette ses données individuelles sur des groupes dont il considère *a priori* l'existence, comme dans le cas des sociétés féodales, soit il définit ces groupes *par* les inégalités *individuelles*. De ce fait, Piketty masque, involontairement, les explications potentielles de ces inégalités *entre* les groupes en construction. Lorsqu'il aborde les sociétés capitalistes (« propriétaires »), il en arrive, notamment au chapitre 14, à penser un certain nombre de découpages de la population selon la religion, l'éducation, ou encore certaines préférences politiques. Cette partition est utilisée pour expliquer les clivages politiques, compris en termes de vote, et *in fine* la transformation d'une partie de la gauche en « gauche brahmane ». Piketty reprend à cette occasion le vocable d'Amable et Palombarini de « bloc bourgeois » (Amable et Palombarini 2018), défini par Piketty comme l'alliance entre cette gauche brahmane et la droite libérale, qu'il nomme « marchande ». Une recomposition ayant un impact sur les politiques défendues par les partis de gauche, de moins en moins enclins à proposer des programmes distributifs d'envergure. Cette analyse, effectuée à l'échelle de plusieurs pays,

9. Par exemple, North, Wallis et Weingast (2009).

est en tant que telle d'un grand intérêt. Néanmoins, le mécanisme d'émergence des inégalités, *i.e.* l'émergence en tant que telle de classes populaires, ou de tout autre groupe social, qu'il soit dominant ou dominé, n'est pas abordée (genre, classe, âge, etc.). La raison nous semble en être le fait que Piketty s'intéresse en définitive aux inégalités entre les individus, sans en analyser les soubassements sociaux-économiques, à savoir la manière dont le système économique produit des inégalités. Autrement dit, Piketty constate les inégalités plus qu'il ne les explique. Ceci nous renvoie à certaines critiques de son précédent ouvrage, dans lequel Piketty constatait empiriquement la « loi »  $r > g$  plus qu'il ne l'expliquait. La compréhension du lien entre propriété privée, capitalisme comme rapport social et inégalités est pourtant primordiale dans l'optique des réformes que propose Piketty dans la dernière partie de l'ouvrage, sur laquelle nous reviendrons plus spécifiquement par la suite. En effet, lorsque Piketty propose par exemple la mise en place d'une dotation universelle en capital, versée à chaque adulte au moment de ses 25 ans, encore faudrait-il comprendre la manière dont cette mesure d'extension de la propriété privée individuelle (et non son dépassement, comme nous allons le souligner) sera « absorbée » dans le cadre d'un système capitaliste avec ses rapports de production propres. C'est-à-dire, comment cette redistribution sera travaillée par la dynamique générale du capitalisme. De la même manière, la proposition de mettre en place une propriété sociale (nous détaillerons ce point dans la section 2) ne garantit en rien que les comportements des nouveaux propriétaires soient différents de ceux des anciens, dans la mesure où les structures économiques restent les mêmes.

Dans la lignée de ce qui vient d'être dit, il est un point qui, bien qu'ayant peut-être moins attiré l'attention, nous semble également important. On vient de voir qu'il y avait des limites à la manière dont Piketty assimilait capitalisme et propriété, notamment dans la mesure où on ne saisit pas la dynamique d'accumulation du capital, qui est dès lors réduite à un mouvement quasi-naturel de l'économie que l'on pourrait freiner par l'impôt. Cette limite trouve son pendant dans la manière dont Piketty aborde la redistribution des revenus. En effet, le point focal de l'analyse de Piketty est la progressivité des prélèvements, indépendamment du type de prélèvement. La trame historique de longue période qu'il propose est essentiellement axée sur

l'émergence et le reflux de l'imposition progressive. Cette focalisation sur la progressivité tend à aplatir l'appréhension des différents types de prélèvement, en les analysant selon un unique critère. Or, plus que des palliatifs à une croissance assise sur des inégalités primaires croissantes, les modes de prélèvements sont en partie constitutifs des modes d'accumulation. Il y a bien une autre grille de lecture possible à celle, importante, consistant à se focaliser sur la progressivité globale des prélèvements, à savoir, au moins en France, celle du chassé-croisé entre impôt et cotisations sociales. La mise en place progressive d'un système de sécurité sociale en France depuis les années 1930, et la fiscalisation progressive de ce système depuis les années 1980 (politiques de « baisse des charges » et mise en place de la CSG), peut être appréhendée comme une évolution structurelle, qui touche aux fondements mêmes du système économique : d'un côté, la socialisation des salaires *via* les cotisations sociales venant modifier la distribution des salaires, de l'autre, la correction des inégalités par le truchement d'une redistribution fiscale. Une approche de l'histoire des prélèvements qu'a notamment effectuée Bernard Friot (Friot 2012), et qui montre qu'il y a un grand intérêt à entrer, derrière les catégories génériques de revenu et de capital, dans les rapports économiques qui les constituent. Ceci a son importance dans la mesure où l'histoire produite par Piketty participe à la réduction problématique du débat sur les prélèvements à leurs caractéristiques redistributives (régressif, proportionnel, progressif). Une réduction qui va de pair avec l'approche individualiste des inégalités soutenue par Piketty, les individus touchant des revenus et étant propriétaires, seuls, face à l'État redistributeur. Or, pour reprendre l'exemple de la sécurité sociale, celle-ci s'est précisément construite dans une logique politique en-dehors de l'État. La focalisation sur l'impôt relève d'un effacement des discussions et luttes politiques relatives à la distribution primaire, et *in fine* aux relations sociales de propriété.

### 1.3. Une définition peu précise de l'idéologie

En faisant intervenir l'idéologie, Piketty semblait pouvoir fournir ce qui manquait à son ouvrage de 2013, à savoir une explication de la croissance et de la dynamique des inégalités. Pour cela, il aurait néanmoins fallu que soit étudié (pourquoi pas dans une optique wébérienne) le passage de l'idéologie à l'anthropologie, ou plus

généralement, pour reprendre les mots de Paul Ricœur, la « fonction sociale de l'imaginaire collectif » (Ricœur 1984, 53). C'est à cette condition qu'on comprendrait la manière dont les économies féodales ont pu basculer dans des régimes de croissance, dans la mesure où les comportements d'accumulation proviendraient d'une idéologie de l'accumulation<sup>10</sup>.

Une définition du concept d'idéologie nous est donnée dès le début de l'ouvrage. Ainsi pour Piketty une idéologie est « un ensemble d'idées et de discours a priori plausibles visant à décrire comment devrait se structurer la société [...] une tentative plus ou moins cohérente d'apporter des réponses à un ensemble de questions extrêmement vastes portant sur l'organisation souhaitable ou idéale de la société » (Piketty 2019, 16). Autant dire que l'auteur nous équipe légèrement pour le long voyage de 1198 pages qui nous attend. Le concept d'idéologie de Piketty s'avère en effet relativement vague. Il faudrait d'ailleurs plutôt parler d'une « notion » que d'un concept, comme le fait Piketty lui-même (*ibid.*). Tentons toutefois d'en identifier les principales caractéristiques.

Tout d'abord, Piketty qualifie sa notion d'idéologie de « positive », par opposition à une acception « péjorative », d'après lui souvent justifiée, qui renverrait à une vision dogmatique et à un manque de « souci pour les faits » (*ibid.*, 22-3). Il s'agit ici de ce que Capdevila appelle un usage « courant » du terme, distingué des usages « savants » (Capdevila 2008). On peut penser également que sa conception de l'idéologie est « positive » en ce qu'elle est purement descriptive, sans jugement de valeur sur le contenu de ces idéologies, de ces visions de la société juste et donc à qui il faut toutes « donner une chance [...] en les restituant dans leur cohérence propre », aussi peu cohérentes ou extrêmes soient-elles parfois dans leur « défense d'un certain type d'inégalité ou d'égalité » (*ibid.*, 22). Ensuite, Piketty caractérise sa notion d'idéologie comme étant « constructive », en ce sens que les idéologies ne se contentent pas selon lui de représenter (et souvent de justifier) l'ordre social *présent*, elles permettent aussi d'esquisser une myriade d'*avenirs* ou de trajectoires possibles pour les sociétés humaines (*ibid.*, 20), qui peuvent servir de modèles pour les transformer réellement par la suite. Enfin, Piketty affiche clairement sa volonté de rompre

10. Une lecture qui, en tant que telle, pose un certain nombre de difficultés largement discutées (Meiksins Wood 2009 ; Ravelli 2019).

avec les « doctrines » marxistes de l'idéologie, longtemps dominantes en sciences sociales<sup>11</sup>, « selon lesquelles l'état des forces économiques et des rapports de production déterminerait presque mécaniquement la "superstructure" idéologique d'une société » (*ibid.*, 21). Pour Piketty un même niveau de développement des forces productives peut donner lieu à de multiples façons d'appréhender les structures du système économique, social et politique, les relations de propriété ou le régime fiscal ou éducatif présents et à venir (*ibid.*). Piketty adopte donc, si l'on peut dire, une vision « idéaliste », par opposition à une vision matérialiste, des idéologies. Ainsi il y aurait pour lui « une véritable autonomie de la sphère des idées, c'est-à-dire de la sphère idéologico-politique », vis-à-vis des rapports sociaux de production et de propriété (*ibid.*).

Cette représentation de ce qu'est une idéologie va de pair avec l'affirmation selon laquelle une inégalité ne serait « jamais économique ou technologique » mais dépendrait entièrement de nos choix idéologiques et politiques (*ibid.*, 20). Piketty passe ici d'une volonté de dénaturalisation des inégalités à une posture hautement subjectiviste consistant à déduire de la subjectivité ontologique de la chose (qui nierait aujourd'hui que les systèmes sociaux sont socialement construits ?) sa subjectivité épistémique, pour reprendre les termes de John Searle (1998). Or, ce n'est pas parce que quelque chose est socialement construit qu'il est malléable à dessein. Les systèmes sociaux ont leurs propres logiques épistémiquement objectives, c'est-à-dire qui ne dépendent pas uniquement de la volonté des acteurs individuelles qui composent le systèmes<sup>12</sup>. Des logiques pouvant être trouvées dans les rapports sociaux de propriété (cf. *supra*)<sup>13</sup>.

11. Ce qui est le cas de nombre d'auteurs contemporains, comme le souligne Capdevila (2008).

12. Cette problématique est parfaitement illustrée par la logique de la dette publique. Sociale et politiquement construite (Lemoine 2016), elle n'en reste pas moins une force de rappel très forte, une contrainte pesant sur les politiques publiques.

13. Notre critique rejoint ici parfaitement celle développée par Alain Bihr et Michel Husson lorsqu'ils affirment : « Que les rapports sociaux (en l'occurrence : les rapports capitalistes de production) soient des constructions sociohistoriques n'exclut en rien leur objectivité, au double sens où ils existent en dehors des acteurs sociaux (individuels et collectifs) qui sont pris en eux et par eux et où il exercent à leur égard une contrainte plus ou moins puissante, au rebours de l'affirmation selon laquelle ils "n'existent pas en tant que tels" » (Bihr et Husson 2020, 25).

Ceci étant dit, plus fondamentalement, Piketty ne précise pas véritablement quelle est la fonction essentielle que l'idéologie exerce dans l'imaginaire social. Ricœur en avait identifié essentiellement trois, au « niveau de profondeur » croissant : une fonction de « distorsion-manipulation », une fonction de « légitimation de la domination » et enfin une fonction d'« intégration de la mémoire sociale » (Ricœur 1984, 54-6, 56-8, 58-60). La première, issue des textes du jeune Marx, nous semble totalement étrangère à l'analyse de l'idéologie de Piketty, tout comme la troisième. C'est moins le cas de la seconde. En effet, la vision de l'idéologie développée par Piketty est, de prime abord, purement épistémique : il s'agit simplement d'un discours répondant à des questions portant sur les éléments fondamentaux d'une société juste (régime de propriété, régime politique, régime fiscal, régime éducatif...). Dans les faits, Piketty n'en reste heureusement pas à cette définition, puisque c'est bien de *légitimation* dont il s'agit : la capacité d'un système économique à survivre à ses contradictions dépend de la cohérence et de la solidité du discours sur la propriété, donc notamment de sa capacité à légitimer les inégalités. Néanmoins, cette définition, pour le moins surprenante au regard de la vaste littérature abordant la question de l'idéologie (par exemple Bourdieu et Boltanski 1976 ; Capdevila 2005, 2008), semble être cohérente avec l'absence de considération pour les luttes idéologiques. En effet, Piketty traite en définitive peu des idées, de leur importance, de leurs effets, ni surtout des affrontements dont elles font l'objet<sup>14</sup>. Ce point de vue aurait pu sembler acceptable si l'auteur n'avait pas affirmé son éloignement vis-à-vis du matérialisme, notamment dans sa version marxiste<sup>15</sup> :

14. L'absence de considération pour les luttes idéologiques est particulièrement marquante dans la manière dont Piketty aborde la question du communisme et des régimes politiques s'en réclamant. Si Piketty aborde le cas des régimes communistes (chap. 12), il le fait dans une fresque ayant pour ligne de mire le capitalisme contemporain. De sorte que l'ouvrage donne peu de place à la question de l'affrontement, pourtant structurant dans l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle (Hobsbawm 2020), entre capitalisme et communisme, que cet affrontement soit politique ou intellectuel.

15. « L'histoire de toute société jusqu'à nos jours n'a été que l'histoire de la lutte des classes », écrivaient Friedrich Engels et Karl Marx en 1848 dans le *Manifeste du parti communiste*. L'affirmation reste pertinente, mais je suis tenté à l'issue de cette enquête de la reformuler de la façon suivante : l'histoire de toute société jusqu'à nos jours n'a été que l'histoire de la lutte des idéologies et de la quête de la justice. Autrement dit, les idées et les idéologies comptent dans l'histoire. » (Piketty 2019, 1191).

Au-delà des différences d'intérêt, qui ne doivent jamais être négligées, ce sont également et surtout des conflits intellectuels et cognitifs qui étaient en jeu. (Piketty 2019, 147).

À quelques exceptions près, Piketty ne discute les discours idéologiques qu'à travers leurs supposées (puisqu'il s'agirait de le prouver) manifestations politiques et économiques. Ainsi n'a-t-il pas d'analyse du propriétaireisme hormis *via* la manière dont il aurait été mis en acte à quelques occasions (par exemple aux moments des révolutions libérales ou de déconstruction du système esclavagiste). Le refus de la progressivité de l'impôt en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle est par exemple considéré en tant que tel comme une « idéologie », sans que ne soit proposée une analyse précise des justifications de ce refus et de ceux qui en furent les promoteurs. De la même manière, l'analyse du système féodal ne se fonde que très peu sur les justifications de cette organisation, mais bien sur l'organisation mise en place. Ce dernier cas pose particulièrement problème puisque, comme nous l'avons déjà évoqué, Piketty accepte la manière dont les sociétés féodales se présentent spontanément à nous, sans considérer cette présentation comme une idéologie justificatrice de relations sociales de propriété bien plus complexes que ne le laisse envisager le simple schéma ternaire<sup>16</sup>.

Cette approche de l'idéologie fait l'économie des systèmes de justification, mais également de l'étude des débats intellectuels. L'ouvrage gagnerait selon nous à offrir une véritable histoire intellectuelle de la notion de propriété, qu'on trouve par exemple dans l'ouvrage d'Ellen Meiksins Wood, *Liberty and Property* (Meiksins Wood 2012), et une histoire de la mise en acte des idéologies, à l'image de ce que l'on trouve dans les travaux de Célestin Bouglé (1899), auteur important du courant solidariste, dont Piketty se réclame, ou bien encore dans ceux de Pierre Rosanvallon (2013). Une mise en acte qui aurait également pu être abordée, assez logiquement, par le prisme d'une sociologie des élites politiques et économiques (Denord et Lagneau 2016). En définitive, la manière dont Piketty traite les idéologies ne lui permet pas de combler l'absence d'une théorie de la dynamique du capitalisme, puisqu'il n'analyse pas le rapport entre idéologie et comportements économiques, ni entre idéologie et organisation politico-économique.

16. Voir par exemple *Paysans et seigneurs en Europe*, de Guy Lemarchand (2011).

En outre, l'économiste, acteur social participant activement à la production idéologique, comme l'a souligné Marx il y a bien longtemps déjà, brille par son absence dans le discours général de Piketty. Un paradoxe des plus étonnants au regard de ce qu'est l'ouvrage de Piketty : écrit par un économiste, il a précisément pour vocation de participer à un certain nombre de débats idéologiques, en particulier sur la fiscalité. Certes, l'auteur évoque Hayek, Fisher ou encore Friedman, mais jamais il ne met le discours économique au centre de l'analyse. Karl Polanyi, auteur en apparence cher à Piketty, avait pourtant lui-même souligné l'extrême importance des économistes classiques dans la mise en place du capitalisme de marché : « Pour comprendre le fascisme allemand, nous devons revenir à l'Angleterre de Ricardo. » (Polanyi 1983, 71). Plus spécifiquement, et en lien direct avec la problématique de l'ouvrage, les économistes ont participé activement aux débats relatifs aux inégalités (Breton 1985 ; Etner et Silvant 2017) et/ou à l'imposition (Gross 1993 ; Fausto 2008 ; Orain 2010 ; Saez et Zucman 2020). Qui plus est, il y aurait beaucoup à dire d'une profession dont le critère normatif le plus important, le critère de Pareto, nécessite un arbitrage entre efficacité et égalité. La question de la réconciliation entre efficacité économique et justice sociale est au cœur de bon nombre de débats certes théoriques (Fleurbaey 1996 ; Kolm 2006), mais ayant des conséquences directes sur la manière de penser les dispositifs de redistribution.

De manière générale, un grand nombre de travaux d'histoire de la pensée économique s'orientent vers l'étude de la manière dont les discours des économistes se situent à la fois vis-à-vis des autres types de discours (par exemple, ceux des autres sciences sociales), mais également vis-à-vis des institutions politiques (Amadae 2003 ; Fontaine 2016). Des travaux qui interrogent également les rôles sociaux des économistes à travers l'histoire, et notamment l'histoire de l'expertise économique (Lévy et Peart 2017 ; Brisset *et al.* 2019 ; Chassonnery-Zaïgouche 2020). La sociologie économique est sur ce point riche de travaux soulignant le rôle des économistes dans la production de l'idéologie économique dominante (Lebaron 2000 ; Fourcade 2009), ainsi que dans la construction sociale des infrastructures économiques (Callon 1998 ; Brisset 2018, 2019 ; Brisset et Jullien 2020). Une construction venant précisément nourrir le lien entre idéologies et comportements. Un ouvrage traitant de

l'inscription de l'idéologie dans l'histoire économique ne peut selon nous faire complètement l'impasse sur cette littérature.

Il résulte de tout cela que l'idéologie est inscrite de manière lâche dans l'analyse de Piketty. Il manque, selon nous, une réflexion relative à la fabrique des idéologies dominantes en tant qu'idéologies des groupes ayant intérêt au maintien des différents régimes de propriété. Des « dominants » dont on a vu que l'identification était rendue compliquée par l'absence de véritable théorie de la production des inégalités et par une approche purement individualiste de celles-ci. En somme, comme nous l'avons déjà mentionné, l'idéologie, selon l'analyse qui en est faite, semble émerger en toute autonomie par rapport aux rapports sociaux de production constitutifs des inégalités, offrant une historiographie assez surprenante, mettant au cœur de l'analyse le concept plusieurs fois utilisé d'« expérimentation ». Piketty considère ainsi l'histoire comme une suite d'expérimentations institutionnelles plus ou moins réussies (Piketty 2019, 61), menant à des crises dont les idéologies postérieures tirent les leçons. Considérer l'histoire des sociétés humaines comme autant d'expérimentations renforce l'ambiguïté de l'histoire proposée par Piketty : alors qu'il souligne l'extrême violence des différents régimes de propriété, il envisage les idéologies en dehors des luttes tout aussi violentes dont elles participent<sup>17</sup>.

## 2. LA SOCIÉTÉ JUSTE DE THOMAS PIKETTY

La volonté non feinte de Piketty de contribuer à la « lutte des idéologies » apparaît d'autant plus clairement à la lecture de la fin de son ouvrage. En effet, après sa longue analyse des inégalités économiques dans les sociétés à travers le temps et l'espace (son précédent ouvrage étant plus centré sur l'Europe), et des structures idéologiques qui les ont accompagnées et légitimées, Piketty se propose dans le 17<sup>e</sup> et ultime chapitre de *Capital et idéologie*, intitulé « Éléments pour un socialisme participatif au XXI<sup>e</sup> siècle » (Piketty 2019, 1111-90), d'offrir des propositions de réformes ambitieuses pour réduire les inégalités, dans la lignée d'Atkinson, dont il partage l'accent mis sur la redistribution par la fiscalité (Atkinson 2015, 237-9, 302-5) et l'optique

17. Il nous est impossible, dans le cadre de cet article, d'entrer dans une critique de ce type d'historiographie. Voir sur le sujet Bihr et Husson (2020, chap. 4).

« non utopique » (*ibid.*, 301)<sup>18</sup>. Il s'agit également pour Piketty d'aller plus loin en définissant dans ce chapitre ce que serait pour lui une « société juste » (*ibid.*, 1155), une « démocratie juste » (*ibid.*, 68, 1169) et un « impôt juste » (*ibid.*, 68). Ce chapitre s'inscrit dans le prolongement du dernier chapitre de son précédent livre, dans lequel Piketty avait déjà offert l'ébauche d'un « État social pour le XXI<sup>e</sup> siècle », mais aux contours et au contenu moins développés (Piketty 2013, chap. 13). Ceci étant dit, et comme l'indique le titre du chapitre que nous allons étudier, il s'agit néanmoins bien plus d'une esquisse ou d'une « idée de justice », pour reprendre les termes du titre de l'ouvrage d'Amartya Sen<sup>19</sup> (2009), que d'une véritable *théorie* de la justice. L'objet de cette seconde partie est donc de reconstruire les origines intellectuelles et les grands principes de la société juste que nous présente Piketty, ainsi que d'en cerner les limites, conceptuelles et philosophiques.

### 2.1. *Piketty dans les pas de Rawls ?*

La conception de la société juste s'articule principalement autour de notions de « participation » et de « délibération » étendues, qu'il va tenter de préciser. Piketty pose d'emblée la question des contours

18. Deux jours après sa disparition le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Piketty rendit un vibrant hommage à Atkinson, soulignant ses contributions pionnières et majeures, aussi bien sur le terrain empirique que théorique, à l'analyse des inégalités économiques. Il recommandait en outre la lecture d'*Inequality. What can be done ?* (Atkinson 2015), ouvrage dans lequel il salue les « contours d'un réformisme radical » et « une liste de propositions concrètes, novatrices et convaincantes, visant à démontrer qu'il existe toujours des alternatives, et que la bataille pour le progrès social et l'égalité doit reprendre ses droits, ici et maintenant. » (Piketty 2017).

19. Dans son précédent ouvrage, *Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle*, Piketty évoquait la proximité de ses idées avec ce qu'il considère comme l'approche de Sen en termes de « capacités maximum et égales pour tous ». Il faut noter cependant deux choses. Tout d'abord la référence à Sen disparaît dans *Capital et idéologie*. Ensuite, la théorie de la justice de Sen dans *The Idea of Justice* n'est pas fondée sur une finalité donnée d'un maximum de capacités égales pour tous, mais sur une procédure de choix collectif inspirée du concept de spectateur impartial d'Adam Smith, et vise à offrir une approche alternative à la théorie rawlsienne. Pour plus de détails sur ce point, voir Breban et Gilardone (2020). Si les capacités font partie de la théorie de justice pour Sen, elles ne peuvent, selon lui, en être l'unique fondement, car cela violerait la primauté qu'il accorde à l'agentivité et à la liberté humaine de chacun de décider ce qu'est la vie bonne. Dans le cadre de sa théorie de la justice, les capacités doivent donc être toujours débattues, et non arrêtées puis distribuées suivant une règle de justice préétablie. D'où le fait que Sen ne peut et ne veut être considéré comme un théoricien des capacités, qui ont essentiellement chez lui un rôle heuristique, visant à étendre la base informationnelle sur les états sociaux, et non à se substituer à la métrique de l'utilité ou des biens premiers (Baujard et Gilardone 2017).

d'une société juste, et tente d'y répondre en proposant une définition qu'il qualifie lui-même d'« imparfaite » :

La société juste est celle qui permet à l'ensemble de ses membres d'accéder aux biens fondamentaux les plus étendus possible. (Piketty 2019, 1113)

En conséquence, la théorie de la justice de Piketty est fondée sur une métrique des « biens fondamentaux » plutôt que sur l'utilité, les capacités ou les biens premiers. La règle de distribution sur laquelle elle repose est de maximiser ces biens fondamentaux et d'en garantir un accès égal pour tous<sup>20</sup>.

Mais si Piketty ne nous offre pas de *définition* de ce que sont véritablement les « biens fondamentaux », il en délivre en revanche une *liste* non exhaustive, car amenée à évoluer au gré du débat public, incluant l'éducation, la santé, le droit de vote, « et plus généralement la participation la plus complète de tous aux différentes formes de la vie sociale, culturelle, économique, civique et politique. » (*ibid.*) Ainsi la société juste « organise les relations socio-économiques, les rapports de propriété et la répartition des revenus et des patrimoines, afin de permettre aux membres les moins favorisés de bénéficier des conditions d'existence les plus élevées possible. » (*ibid.*) Il y a donc, semble-t-il, la volonté chez Piketty d'élaborer, ou au moins d'esquisser, une théorie normative de la justice, dont les principes sont très proches de ceux mis en avant par John Rawls dans sa théorie de la justice comme équité, et en particulier du principe de différence. Piketty reconnaît cette filiation<sup>21</sup> mais cherche d'emblée à s'en écarter. Il souligne, d'une part, que l'on retrouve des principes similaires bien avant Rawls, et en particulier dans l'article 1 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 (*ibid.*, 1114)<sup>22</sup>, d'autre part

20. « Cette définition imprécise de la société juste ne règle pas tous les problèmes, tant s'en faut [...] Cette définition permet toutefois de poser certains principes. En particulier, l'égalité d'accès aux biens fondamentaux doit être absolue : on ne peut pas offrir une participation politique, une éducation, ou un revenu plus étendus à certains groupes en privant d'autres groupes de l'accès au droit de vote, à l'école ou à la santé. » (Piketty 2019, 1113-4)

21. Voir déjà Piketty (2013, 768).

22. Piketty faisait déjà référence à la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789 dans *Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle*, et en particulier à son article 1<sup>er</sup> dont la 2<sup>nd</sup>e partie qui dit bien que « les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » (Piketty 2013, 767) Mais dire que cette notion d'« utilité commune » anticipait déjà le principe de différence de Rawls est, à notre avis, trompeur. Comme le reconnaît Piketty lui-même, cette notion a fait l'objet de « débats interminables » et les utilitaristes l'interprètent différemment de Rawls.

que la théorie rawlsienne serait trop « abstraite » et imprécise sur les « niveaux d'inégalité et de progressivité fiscale qu'elle implique » (*ibid.*, 1114, note 3). Si bien qu'Hayek, note-t-il, pourtant farouche opposant à l'idée de justice sociale, avait pu se sentir proche de Rawls et de son principe de différence, qui « de fait a souvent été utilisé pour justifier n'importe quel niveau d'inégalité en évoquant des considérations incitatives mal établies. » (*ibid.*).

Au-delà de la distanciation quelque peu exagérée que Piketty tente d'établir entre sa conception de la société juste et celle de Rawls, ainsi que de la référence contestable à Hayek dans ce contexte<sup>23</sup>, la volonté de Piketty est clairement d'ancrer son idée d'une société juste sur les expériences réelles, historiques des sociétés et sur la « délibération collective », qui est « à la fois une fin et un moyen » (*ibid.*, 1113), et non sur un hypothétique raisonnement sous « voile d'ignorance », faisant fi des caractéristiques des individus, de la société considérée ou du contexte historique<sup>24</sup>. Ces éléments doivent au contraire nourrir le débat sur la délimitation des droits et biens fondamentaux (*ibid.*, 1114), dont la liste n'est donc pas arrêtée, mais aussi sur les niveaux de progressivité des impôts sur le revenu, la propriété et la succession qui, dans l'approche pratique revendiquée par Piketty, vont être précisés pour ensuite être soumis au débat démocratique et politique. On trouve donc chez Piketty un idéal de « démocratie délibérative »<sup>25</sup> et « participative ». Un idéal qui pose néanmoins un certain nombre de problèmes, principalement en raison de son caractère relativement

C'est en réalité Piketty qui interprète l'utilité commune de manière rawlsienne en soutenant qu'elle doit être entendue aujourd'hui de la manière suivante : « les inégalités sociales ne sont acceptables que si elles sont dans l'intérêt de tous, et en particulier des groupes sociaux les plus désavantagés » (*ibid.*).

23. Sur l'affirmation de Hayek selon laquelle les différences entre sa théorie de la justice et celle de Rawls sont réellement ou non « plus verbales que substantielles », voir Gamel (2008).

24. Cette tentative de distanciation vis-à-vis de Rawls et cette défense de la délibération collective pour atteindre plus de justice sociale tend à rapprocher le projet de Piketty de celui de Sen. Mais ce dernier va plus loin que Piketty. Il souligne à quel point le débat public doit permettre non seulement d'aboutir à des choix en termes de redistribution des revenus et des richesses, mais aussi et surtout de changer les mentalités et les comportements qui sont à la source de systèmes de domination envers certains groupes sociaux. Nous remercions Muriel Gilardone pour avoir attiré notre attention sur ce point.

25. L'importance de la délibération démocratique et de la confrontation politique pour fixer les droits accordés à tous et les moyens de faire progresser les conditions de vie des plus défavorisés était déjà affirmée par Piketty, sans qu'il ne cherche néanmoins à en préciser les contours (Piketty 2013, 769). Pour une synthèse des théories de la démocratie délibérative, voir Girard et Le Goff (2010, 11-112).

indéterminé, et d'une conception optimiste des bienfaits de la délibération collective.

## 2.2. *Socialisme participatif et démocratie de propriétaires*

Explicitement, le modèle de société dont s'inspire et se revendique Piketty est le « socialisme participatif » dont l'origine remonte au XIX<sup>e</sup> siècle, et qui est au fondement de l'idée et de l'émergence de l'Etat social (*ibid.*, 1115). S'il souligne que son modèle de société est d'abord et en priorité applicable aux pays occidentaux les plus développées, il revendique cependant la portée universelle de celui-ci (*ibid.*). Ce socialisme participatif est aussi et surtout « démocratique » en ce qu'il implique une démocratisation ou plutôt une diffusion plus large de la propriété privée et des pouvoirs économiques, en particulier au sein des entreprises. Nous verrons que Piketty considère son projet comme étant un projet de « dépassement » du capitalisme, terme qui nous semble inapproprié dans la mesure où ce que propose *in fine* Piketty s'apparente surtout à une extension à plus d'individus d'une propriété qui reste fondamentalement individuelle, privée plutôt que collective, dans la lignée de son approche elle aussi individualiste des inégalités économiques. Ainsi, Piketty reconnaît en note de bas de page la proximité de son modèle avec le socialisme solidariste français de Léon Bourgeois<sup>26</sup> et Émile Durkheim et leur idée de « dette sociale »<sup>27</sup>. L'association du projet de Piketty avec la pensée des solidaristes français nous semble légitime. En effet, ce courant de pensée qui émerge en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, aux sources de l'État social français, se présente dès l'origine comme

26. Sur la vie et les idées de Bourgeois, voir Audier (2007), *Léon Bourgeois. Fonder la solidarité*, Michalon.

27. Ainsi, à propos de la question de la propriété des terres et de la réforme agraire, Piketty explique en effet que « la question n'est pas tant de savoir si une richesse constitue une ressource naturelle appartenant à tous, ou bien une richesse privée qui pourrait être attribuée à l'action d'un seul individu isolé, car au fond toutes les richesses sont avant tout sociales. En particulier, toutes les créations de richesse dépendent de la division du travail social et du capital de connaissances accumulées depuis les débuts de l'humanité, dont aucune personne vivante ne saurait être tenue pour responsable ou propriétaire. La question importante est plutôt de savoir dans quelle mesure l'intérêt général, et en particulier l'intérêt des groupes sociaux les plus défavorisés, justifie tel ou tel degré d'inégalité de la propriété, quelle que soit la nature de la propriété. En tout état de cause, il serait illusoire de penser qu'il suffirait pour rendre une société juste de procéder une bonne fois pour toutes à une grande réforme agraire concernant les terres et l'ensemble des ressources naturelles, puis de laisser les uns et les autres échanger et accumuler jusqu'à la fin des temps. » (*ibid.*, 655).

une alternative au libéralisme des économistes et au collectivisme des socialistes, prônant l'interdépendance et la solidarité plutôt que la charité (chrétienne) ou la fraternité (républicaine)<sup>28</sup>, et considérant la propriété comme étant fondamentalement sociale, c'est-à-dire le fruit, au moins pour une part, d'un effort commun qu'il s'agit (en partie) de restituer à la société. Or il existe aujourd'hui un renouveau du solidarisme, porté par les critiques du néolibéralisme<sup>29</sup> et ceux qui veulent, justement, réinventer l'État social et les solidarités au XXI<sup>e</sup> siècle<sup>30</sup>. Si l'émergence du solidarisme à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et son renouveau au début du XXI<sup>e</sup> siècle ont pour point commun la lutte contre les excès du libéralisme économique, en particulier en termes d'exacerbation des inégalités, et la recherche d'une troisième voie entre libéralisme et socialisme collectiviste, les contextes intellectuels et institutionnels dans lesquels ils se développent sont fort différents, puisque l'apparition du solidarisme répondait à l'absence d'un État social, quand sa relecture vise à surmonter la crise de celui-ci et à répondre aux transformations du travail présentes et à venir.

En outre, par son plaidoyer pour une plus large (re)distribution de la propriété grâce à une progressivité accrue des impôts sur les revenus et les richesses, et par sa défense d'une gouvernance d'entreprise plus démocratique, points sur lesquels nous reviendrons plus en détail par la suite, il nous semble que le modèle de société de Piketty rejoint celui soutenu il y a plus d'un demi-siècle par l'économiste britannique James Meade, la « démocratie de propriétaires » (Meade 2012, 40-65). L'ouvrage de Meade intitulé *Efficiency, Equality and the Ownership of Property*, dans lequel il présente pour la première sa vision de la démocratie de propriétaires, est une réflexion sur les systèmes économiques. Meade déplore le niveau qu'il juge excessif de concentration des richesses dans les pays avancés, en partie en Grande-Bretagne, dont il anticipe en outre un accroissement du fait de l'automatisation grandissante des processus de production. Souhaitant éviter à tout prix l'avènement de ce qu'il appelle ironiquement le « *Brave*

28. Pour plus de détails sur la pensée solidariste, on consultera l'ouvrage de Serge Audier (2010).

29. On s'étonnera de ne pas trouver dans l'ouvrage de Piketty le terme d'idéologie « néolibérale » pour qualifier l'idéologie dominante depuis les années 1980, terme auquel il semble lui substituer celui d'idéologie « néo-proprétariste », sans que le lecteur ne sache vraiment ce qui différencie les deux.

30. Voir sur ce point Audier (2010, 78-9) et Supiot (2012, 2015).

*New Capitalists's Paradise* » (Meade 2012, 33), c'est-à-dire d'une société hyper inégalitaire privilégiant uniquement l'efficacité économique, Meade étudie tour à tour différents systèmes économiques alternatifs (respectivement le « *Trade Union State* », reposant sur l'instauration d'un salaire minimum – le « *Welfare State* », fondé sur la redistribution des revenus par les impôts – la « *Property Owning Democracy* », dont nous allons détailler les contours – le « *Socialist State* », qui repose sur la propriété sociale, en réalité étatique de la propriété) avec pour fin ultime de réconcilier efficacité et équité de la répartition des ressources par le système des prix. Meade souligne les limites de l'État-Providence, aussi bien en termes d'efficacité que d'équité, le problème principal pour lui, comme pour Piketty, n'étant pas tant l'inégalité des revenus que plus fondamentalement l'inégalité des richesses et des patrimoines. Au-delà de la redistribution des revenus, il faut donc agir selon lui sur la *pré-distribution* du capital et des richesses. Dès lors, la « démocratie de propriétaires » vise essentiellement à diffuser plus également et largement dans la population la propriété et les richesses. Elle repose sur un ensemble de réformes et de dispositifs institutionnels, que l'on peut résumer ainsi : une réforme radicale des droits de succession et des donations (taxés ensemble, si possible en fonction de la richesse du bénéficiaire), un impôt annuel progressif sur le capital, les richesses et le patrimoine, des mesures pour favoriser l'accession à la propriété (pour les locataires de leur logement) et l'actionariat salarié, mais aussi pour permettre une véritable égalité des opportunités grâce à l'éducation en allongeant l'âge minimum de sortie du système scolaire, en diminuant la taille des classes, et en favorisant l'accès à l'enseignement supérieur (Meade 2012, 76). Dans une version plus tardive de sa vision de la démocratie de propriétaires (Meade 1993), Meade défend en outre l'instauration d'un revenu de base, universel et inconditionnel, qu'il appelle « dividende social »<sup>31</sup>, et des prises de participations plus importantes de l'État dans des entreprises privées<sup>32</sup>.

On notera d'ailleurs avec intérêt que Rawls reconnut que la démocratie de propriétaires était compatible avec sa théorie de la justice (Rawls 1971 ; 1993) et que, sans doute, elle l'influença

31. Pour plus de détails sur ce point, voir Van Trier 2018.

32. Pour plus de détails sur la vision de la démocratie de propriétaires chez Meade, voir également Jackson (2012, 44-6) et Thomas (2017, 154-60).

(Audard 2019, 402-4)<sup>33</sup>, ce qui tend à valider notre hypothèse selon laquelle Piketty surestime quelque peu ce qui le différencie de Rawls<sup>34</sup>. On ne s'étonnera donc pas que Piketty reconnaisse justement une filiation de son projet de société avec la *property-owning democracy* de James Meade. Sauf que, comme vis-à-vis de Rawls, il semble essayer de minorer la filiation tout en éludant la comparaison critique, soulignant seulement que « cette notion a parfois été utilisée de façon nettement conservatrice », ce qui est vrai, renvoyant pour cela à l'article de Jackson qui présente l'histoire de cette notion (Jackson 2012)<sup>35</sup>. Il termine sa note en écrivant que « par construction, les options défendues ici s'appuient sur les expériences historiques des différents pays depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et mêlent donc plusieurs traditions intellectuelles. » (*ibid.*) Si, donc, Piketty mentionne dès le début du chapitre des précurseurs ou au moins des sources philosophiques de son modèle de société juste, les allusions restent peu développées. C'est en vain que le lecteur cherche ce qui, d'après lui, le différencie véritablement du solidarisme français, de la théorie de la justice sociale de Rawls et encore plus de la « démocratie de propriétaires »<sup>36</sup> et son concept de *workplace democracy*. Nous tenterons néanmoins d'indiquer quelques pistes à ce sujet.

### 2.3. Démocratie délibérative et redistribution de la propriété

Un point que l'on peut mettre en avant pour caractériser l'originalité de Piketty est de mettre en exergue sa défense de la démocratie délibérative<sup>37</sup>. Ceci implique, toutefois, d'identifier *qui* délibère, *comment* et *sur quoi*. Si Piketty donne des éléments de réponse, ces derniers sont peu nombreux et demandent une reconstruction.

33. L'idée de « démocratie de propriétaires » a également été reprise par les philosophes qui se réclament du républicanisme, comme le note fort justement Audard (2019, 400). Voir sur ce point Thomas (2017).

34. Sur la convergence entre Piketty et Rawls eu égard à l'idée de « démocratie de propriétaires », voir Audard (2019, chap. 7), qui se base cependant sur l'ouvrage précédent de l'économiste français. Il faut donc souligner que Rawls, en accord avec ses principes de justice, défend comme Piketty des taux très progressifs de l'impôt sur le revenu et la propriété (Audard 2019).

35. *Ibid.*, 1116, note 1.

36. Une « démocratie de propriétaires » dont les caractéristiques varient suivant les auteurs. Voir en particulier les différences entre la vision de Meade et celle de Rawls dans Thomas (2017, 160-5).

37. On peut s'étonner de ne voir aucune référence dans ce chapitre à la littérature nombreuse sur la démocratie délibérative en science politique et philosophie politique, alors que Piketty fait de ce concept un élément central de sa société juste.

Ainsi, au début du chapitre et afin d'illustrer son *idéal* de démocratie délibérative, Piketty imagine une expérience de pensée dans laquelle les « citoyens du monde » débattraient « au sein d'une agora mondiale » et « sur un temps infini » (*ibid.*, 1116). Idéal cosmopolitique qui remet en cause l'idée selon laquelle les frontières nationales seraient l'échelon adéquat de formation des normes de justice sociale et fiscale<sup>38</sup>, comme on le verra. Les propositions du livre sont par conséquent celles que l'auteur défendrait dans ce cadre hypothétique « sur la base des connaissances historiques accumulées » pour l'écrire (*ibid.*)<sup>39</sup>. Il reconnaît le caractère « artificiel », irréaliste, d'un tel cadre de débat, en particulier son insistance sur le « temps infini », ce qui l'amènera à formuler des propositions plus précises et d'après lui plus réalistes, plus tard dans le chapitre 17, sur lesquelles nous reviendrons. Il suffit de préciser pour le moment que pour Piketty « la justice doit avant tout être conçue comme le résultat d'une délibération collective toujours en cours », d'un débat perpétuellement renouvelé (*ibid.*). Il soutient que si l'on veut faire des progrès vers un régime fiscal et « de propriété idéal » ou « un système de vote parfait », les seules ressources dont nous disposons, comme nous l'avons déjà souligné, sont « une vaste expérimentation collective, au fur et à mesure de l'histoire des sociétés humaines », fondée sur une « délibération la plus étendue possible » (*ibid.*, 1116-7)<sup>40</sup>. La société juste, pour Piketty, n'est pas une donnée fixe, abstraite et universelle ou une utopie. Impensable par un seul individu et irréductible à une expérience de pensée, elle évolue dans le temps et dans l'espace, résultat des délibérations *collectives*, et dépendante du contexte historique, culturel et institutionnel. À mi-chemin entre universalisme et particularisme, la théorie de la justice de Piketty se veut donc « contextualiste », délibérative et évolutive. Voyons le contenu concret qu'il lui donne et les réformes qu'il prône.

38. Cette défense d'une démocratie délibérative et cosmopolitique rapproche Piketty d'Habermas, même si ce dernier n'est pas mentionné dans *Capital et Idéologie*. Sur la théorie cosmopolitique de la démocratie d'Habermas, voir Pratt (2020).

39. Piketty rejette donc implicitement l'idée de Rawls selon laquelle qu'il faudrait placer les individus sous un voile d'ignorance, sans connaissance de leurs caractéristiques et positions sociales personnelles, pour qu'ils puissent penser adéquatement la justice.

40. Si, comme nous l'avons souligné, la défense d'une délibération collective perpétuellement renouvelée rapproche la théorie de la justice de Piketty de celle de Sen, en revanche l'insistance de l'économiste français sur la recherche d'un idéal, d'une justice parfaite l'en distingue nettement.

Piketty évoque en premier lieu un plus grand partage du pouvoir dans les entreprises en octroyant plus de voix aux représentants de salariés dans les conseils d'administration, à l'image du modèle de « cogestion » germanique et nordique, mais tout en l'amendant (*ibid.*, 1118-9 ; voir aussi 592-5). En effet, Piketty espère que les mesures de redistribution qu'il préconise par ailleurs, comme la dotation en capital, vont permettre aux salariés d'acheter des actions de leurs entreprises et ainsi d'obtenir la majorité des votes (*ibid.*, 1119). Il défend aussi l'idée de plafonner les voix des actionnaires dans les grandes entreprises, sur le modèle des « sociétés de médias à but non lucratif » (*ibid.*, 597), dont il défend le développement plus tard, pour redonner plus de poids à la délibération collective (*ibid.*, 1120). C'est bel et bien le modèle dominant de la société par actions et de la règle « une action, une voix » qu'il s'agit de remettre en cause (*ibid.*, 1121), sans pour autant que Piketty ne franchisse l'étape suivante en défendant les coopératives, qu'il considère comme un modèle peu généralisable et critique par ailleurs (*ibid.*, 596-7).

Vient ensuite le second pilier du modèle de société de Piketty, la défense d'un impôt fortement progressif sur la propriété et la circulation du capital<sup>41</sup>, afin de réduire la concentration de la propriété, sans « utilité du point de vue de l'intérêt général » puisque sa « compression » dans la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle n'a pas « empêché le développement économique de suivre son cours » (*ibid.*, 1122). À l'inverse, la forte remontée de la concentration des richesses observée depuis les années 1980-1990, en particulier aux Etats-Unis, en Russie, en Inde ou en Chine et dans une moindre mesure en Europe, au cœur des travaux de Piketty, s'est au contraire accompagnée d'un ralentissement de la croissance du niveau de vie pour la majorité de la population (*ibid.*, 1123), comme il le montre par ailleurs (*ibid.*, 799).

Le troisième pan du projet de société de Piketty, peut-être le plus original<sup>42</sup>, repose sur une dotation universelle en capital, que nous avons brièvement évoquée précédemment. Cette dotation serait versée à chaque jeune adulte, par exemple à ses 25 ans, et financée par un impôt progressif sur la propriété privée (*ibid.*, 1129, 1132). S'il propose cette dotation en capital, c'est essentiellement parce que la part des 50 % les plus pauvres dans le total des propriétés privées a toujours

41. Dans son précédent livre, Piketty proposait déjà un impôt mondial sur le capital, bien qu'il jugeât l'idée utopique. Voir Piketty (2013, chap. 15, 835-82).

42. Pour un point de vue similaire, voir Bihl et Husson (2020, 128).

été très faible, même lorsque celle des 10 % les plus riches refluit, offrant dès lors aux populations les moins nanties « des possibilités limitées de participation à la vie économique, et en particulier à la création d'entreprises et à la gouvernance de ces dernières », ceci étant contraire à « l'idéal de participation vers lequel doit tendre une société juste » (*ibid.*, 1127). L'idée de « participation » à la société juste semble donc ici de nature essentiellement économique. On notera ainsi, en premier lieu, que ce n'est pas en invoquant des considérations de liberté, d'émancipation, de choix individuel de ce qu'est une vie bonne ou d'arbitrage entre travail et loisirs ou vie professionnelle et personnelle que Piketty justifie sa défense d'une dotation universelle en capital, ce qui serait pourtant plus en adéquation avec le projet annoncé de « dépassement » du capitalisme et de la propriété privée qu'il revendique. Ou plutôt, si la diffusion plus grande de la propriété privée permise par cette dotation en capital accroît la liberté, c'est essentiellement sur la liberté d'entreprendre que Piketty insiste ici. Ceci est en partie confirmé quelques pages plus loin lorsqu'il indique que le rajeunissement des patrimoines que devrait engendrer une telle mesure serait pour lui « une excellente chose pour le dynamisme social et économique », peut être afin de rassurer les économistes sur l'efficacité économique des mesures fortement redistributives qu'il met en avant (*ibid.*, 1132). Mais rien n'empêche de penser que cette dotation universelle et inconditionnelle en capital puisse être l'instrument d'une liberté *réelle* et *pour tous*, à l'instar du revenu de base, tout du moins dans l'esprit de Van Parijs et Vanderborght (2017, chap. 1) et du mouvement français pour un revenu de base. Ceci nous amène naturellement à un second point : la filiation revendiquée par Piketty avec des auteurs défendant une dotation en capital, comme Anthony Atkinson et Bruce Ackerman, mais aussi et surtout avec des partisans du revenu de base comme Thomas Paine<sup>43</sup> ou, plus près de nous, Philippe Van Parijs, auxquels Piketty aurait pu ajouter les noms d'économistes de renom comme James Meade, John Kenneth Galbraith, Peter Diamond ou Christopher Pissarides. Si l'association avec Ackerman<sup>44</sup> et Atkinson est tout à fait légitime, ce dernier proposant

43. On sait que chez Paine ce revenu de base est tiré d'un impôt foncier car la terre est considérée comme un bien commun de l'humanité.

44. La proximité sur ce point entre Ackerman et Rawls, et entre ce dernier et Piketty, a été soulignée par Audard (2019, chap. 7, 392-6). Elle soutient en particulier que Rawls et Piketty partagent l'idée selon laquelle « c'est l'inégale distribution du capital *ex ante* bien plus que celle

bien, comme l'indique Piketty, une dotation<sup>45</sup> mais de moindre importance, de l'ordre d'environ 5-10 % du patrimoine moyen contre 60 % chez l'économiste français, celle avec les défenseurs du revenu de base peut s'avérer trompeuse. Il y a en effet une certaine ambiguïté de Piketty sur ce point<sup>46</sup>, du fait de l'usage qu'il fait de l'expression « revenu de base ». Pour être plus précis, s'il défend bien l'instauration de ce qu'il nomme à maintes reprises un « revenu de base » (*ibid.*, 1130-1, 1151, 1154), celui-ci n'est ni universel, ni inconditionnel (*ibid.*, 1151-6), contrairement à celui que proposent, entre autres, Van Parijs et Vanderborght (2017), présentés pourtant par Piketty en note de bas de page comme proposant « d'intéressantes propositions centrées [...] sur le revenu de base » (*ibid.*, 1132). L'ambiguïté persiste lorsque Piketty conclut sa section sur le revenu de base et le salaire juste en soulignant que le revenu de base, supposément celui qu'il propose, ne doit pas être vu comme une solution miracle devant se substituer à l'État social, contrairement à ce que propose Milton Friedman avec son projet d'impôt négatif sur le revenu (Friedman 1980) ou, pourrait-on ajouter, Marc de Basquiat et Gaspard Koenig en France<sup>47</sup>, mais plutôt comme *un* élément parmi d'autres d'un « ensemble plus ambitieux » comprenant l'imposition progressive sur la propriété et les revenus, une dotation en capital et un État social (*ibid.*, 1156). Si Friedman se fait bien l'avocat d'un impôt négatif *en lieu et place*, à terme, de tout État social (Friedman 1980, 119-24), le revenu de base qu'il instaure est néanmoins plus proche dans ce contexte d'un revenu *universel* et *inconditionnel*. Par conséquent, Piketty privilégie une dotation en capital universelle et inconditionnelle, versée en une fois à l'âge adulte, plutôt qu'un revenu de base présentant les mêmes caractéristiques, mais versé régulièrement, sans que l'on ne sache véritablement pourquoi, et ce alors même que le revenu de base est souvent présenté comme un des piliers de la réinvention de l'État social au XXI<sup>e</sup> siècle, en raison notamment des bouleversements attendus de l'emploi dans les années à venir. Une discussion sur ce point aurait donc pu être intéressante, d'autant plus que le sujet est revenu au cœur du débat public avec des revenus du travail qui est la cause structurelle des inégalités injustes et arbitraires » (*ibid.*, 392).

45. Voir sur ce point Atkinson (2015, chap. 6). Cette dotation en capital est couplée chez lui à un revenu de base, comme l'indique Piketty.

46. Birh et Husson notent également l'ambiguïté de Piketty sur le revenu de base (Birh et Husson 2020, 134-5).

47. Voir Basquiat et Koenig (2017).

la crise du coronavirus et les premiers résultats de l'expérimentation finlandaise.

Ceci étant dit, afin de financer cette dotation en capital d'un montant conséquent et les dépenses de santé et d'éducation de son État social, Piketty appelle à une taxation très progressive (avec des taux supérieurs atteignant jusqu'à 90 %<sup>48</sup>) et précisément chiffrée des patrimoines et des successions d'une part, et des revenus d'autres part (*ibid.*, 1129-37, en particulier tableau 17.1, 1130)<sup>49</sup>. Ces chiffres, précise-t-il, n'ont qu'une valeur illustrative et doivent servir surtout à nourrir « une discussion approfondie et une large délibération démocratique que cet ouvrage n'a aucune vocation à clore » (*ibid.*, 1130), délibération qui nécessite par ailleurs une transparence de l'information fiscale pour éclairer le débat public (*ibid.*, 1146)<sup>50</sup>. Anticipant certainement les critiques possibles du caractère irréaliste et économiquement inefficace de telles mesures, Piketty souligne que ces taux d'imposition de 60-70% au-delà de 10 fois la moyenne des patrimoines et des revenus, et jusqu'à 90 % au-delà de cent fois la moyenne, ont été appliqués au xx<sup>e</sup> siècle dans plusieurs pays comme les États-Unis ou le Royaume-Uni pendant des décennies. Or, ces périodes « ont été parmi les plus dynamiques jamais observées en termes de croissance économique », d'où le fait qu'« il paraît raisonnable de les appliquer de nouveau. » (*ibid.*, 1133-4). Cependant, les normes de taxation qu'il établit ici ne reposent pas uniquement sur l'*histoire*, extrapolant simplement ce qui devrait ou pourrait être à partir de ce qui a été. Comme dans l'ouvrage de Saez et Zucman (2020), ces normes sont également fondées sur une *théorie* économique de la *taxation optimale* des hauts revenus et des successions qu'il a développée par ailleurs dans deux articles avec Emmanuel Saez et Stefanie Stancheva<sup>51</sup>, mais à condition de prendre une fonction de bien-être social de type rawlsien, c'est-à-dire

48. Voir sur ce point le tableau 3.1, p. 141 où Piketty, fidèle à son engagement de se baser sur l'histoire, présente des propositions d'impôt progressif datant du xviii<sup>e</sup> siècle et formulées, entre autres, par Graslin, figure de ce qu'on appelle aujourd'hui l'« anti-physiocratie ». Pour plus de détails sur les propositions de réforme fiscale de Graslin, voir Orain (2010).

49. Piketty propose par ailleurs que la progressivité de l'impôt soit inscrite dans la Constitution (*ibid.*, 1145).

50. On retrouve la même démarche dans l'ouvrage de Saez et Zucman (2020) qui propose également une réforme fiscale précise, spécifique aux États-Unis, tout en appelant au débat et à l'appropriation par les individus des questions de répartition des richesses et des revenus, en particulier par l'intermédiaire de leur simulateur fiscal : <https://www.taxjusticenow.org/#/>

51. Voir Piketty et Saez (2013) et Piketty *et al.* (2014).

reposant sur la maximisation du bien-être des moins bien lotis (*ibid.*, note 2, 1134). Une fonction de bien-être fondée sur l'utilitarisme ou l'utilitarisme moyen donnerait des taux significativement inférieurs. C'est néanmoins sur le barème d'imposition très progressif de la propriété qu'il reconnaît innover le plus, méritant par conséquent sur ce point une discussion plus poussée (*ibid.*, 1134). En effet, elle profiterait à la grande majorité de la population mais entraînerait un alourdissement très conséquent pour une minorité de très hauts patrimoines (*ibid.*, 1135). Piketty suggère alors une nouvelle fois que ces taux de 60 et même 90 % sur les patrimoines les plus élevés sont indicatifs, peuvent être tout d'abord fixés à 10 ou 20 % et étalés sur plusieurs années pour atteindre les mêmes résultats en terme de redistribution, et servent principalement à alimenter la délibération collective et les expérimentations (*ibid.*, 1136). De même, ses propositions pour instaurer un revenu de base (au sens particulier qu'il lui donne<sup>52</sup>), une taxe carbone<sup>53</sup> et une répartition juste de l'investissement éducatif doivent être soumises, selon lui, au débat public (*ibid.*, 1154, 1157, 1163, 1166). Reste à savoir (i) quelle forme doit prendre cette délibération, (ii) qui y participerait et surtout (iii) pourquoi les idées de Piketty s'y imposeraient, points cruciaux sur lesquels le lecteur trouvera assez peu d'éléments dans l'ouvrage. Essayons toutefois de reconstruire l'argumentation de Piketty sur ces différents points.

#### 2.4. *Démocratie participative et délibérative*

Ainsi, Piketty défend une « démocratie juste », qui ne se réduit pas aux processus électoraux mais qui est plutôt fondée, en amont des

52. C'est-à-dire un revenu de base qui n'est ni universel ni inconditionnel. Voir *supra*.

53. Si Piketty soutient que le réchauffement climatique est l'enjeu sociétal majeur du XXI<sup>e</sup> siècle avec la montée des inégalités, ses propositions pour lutter contre celui-ci occupent néanmoins très peu de place dans l'ouvrage, à peine quelques pages (Piketty 2019, 1156-9). Elles se résument essentiellement à une taxe carbone progressive et intégrée au barème de l'impôt sur le revenu (lui-même progressif). Piketty évoque également l'instauration d'une « carte carbone » individuelle mais en souligne les limites (*ibid.*, 1158). Ainsi, comme en ce qui concerne la problématique des inégalités de revenus et de capital, Piketty aborde superficiellement (phénoménologiquement) la question de la pollution, sans considérer que celle-ci est intimement liée à l'organisation capitaliste de la production, comme l'a par exemple montré l'analyse historique d'Andreas Malm (2017). Ceci explique peut être le peu d'écho que l'ouvrage de Piketty semble rencontrer jusqu'à présent du côté des écologistes français. Voir à ce propos : <https://www.mediapart.fr/journal/france/160920/malgre-le-succes-planetaire-de-thomas-piketty-la-gauche-francaise-reste-dubitative>.

décisions, sur une « délibération démocratique et égalitaire » reposant sur le développement des sociétés de médias à but non lucratif, un certain contrôle des médias<sup>54</sup> pour « lutter contre les contenus et l'extension sans limites de la publicité » (*ibid.*, 1171, note 1), de nouvelles règles plus strictes sur le financement des partis et des campagnes électorales (plafonnement des dons privés à des sommes très faibles, interdiction de financements politiques par les entreprises et personnes morales), et l'octroi de « bons pour l'égalité démocratique », idée qu'il reprend à Julia Cagé<sup>55</sup>, et qui vise à instaurer une démocratie plus « égalitaire » et « participative », afin de réduire l'influence des financements privés sur les processus politiques (*ibid.*, 1171-3). Piketty propose en outre de généraliser cette logique des bons pour l'égalité démocratique aux dons aux associations et organismes reconnus d'utilité publique, en remplacement des mécanismes actuels de réductions d'impôts, et d'étendre le champ de la démocratie directe par la voie de budgets participatifs et d'un recours accru aux référendums, et ce afin de vivifier la démocratie parlementaire (*ibid.*, 1175). Il aborde ensuite ce qu'il considère comme la « question la plus délicate pour définir la société juste », à savoir la question de la « frontière juste » (*ibid.*, 1176). Les débats sur la justice ne sauraient se limiter aux frontières nationales, soutient-il. Il appelle ainsi à des débats et des délibérations transnationales sur la justice, quitte pour cela à former des assemblées elles-mêmes transnationales (*ibid.*, 1180) afin d'élaborer des « traités de codéveloppement d'un nouveau type » (*ibid.*, 1176), dont le cœur ne serait plus la libéralisation des flux commerciaux et financiers, mais plus généralement dans le but de concevoir une justice fiscale globale et de prendre des décisions sur les « biens publics globaux ». Le « socialisme participatif » et « décentralisé » de Piketty repose donc sur une délibération et une participation démocratique à tous les niveaux, de l'échelon local et régional quand les enjeux concernent des communautés restreintes, à l'échelon transnational, quand sont en jeu les biens publics globaux (climat, éducation, recherche), la question des migrations et la fiscalité des multinationales (*ibid.*, 1184-6). Or, comme le reconnaît notre auteur lui-même, il est impossible de savoir *a priori* à quoi aboutiraient de telles procédures démocratiques

54. Piketty va jusqu'à proposer « une prise de contrôle publique (ou tout du moins d'une régulation publique extrêmement forte) des plates-formes digitales en situation de quasi-monopole ». (Piketty 2019, 1171, note 1).

55. Voir sur ce point Cagé (2015, 2018).

transnationales (*ibid.*, 1183). Et pourtant il affirme qu'« il n'est pas exclu qu'une norme d'égalité éducative (selon laquelle tous les enfants doivent bénéficier d'un même investissement éducatif, qu'ils soient nés en Europe ou en Afrique) finisse graduellement par s'imposer, ainsi, à terme, qu'une norme de dotation en capital égale pour tous. » (*ibid.*) Les normes de justice de Piketty vont donc s'imposer d'elles-mêmes, sans que l'on ne sache comment ni pourquoi. Une perspective en phase avec la perspective idéaliste de l'histoire de Piketty, déjà évoquée plus haut. Cette confiance que Piketty accorde à la démocratie délibérative et sa foi proclamée en des assemblées parlementaires transnationales est d'autant plus surprenante quand on sait à quel point il se montre critique par ailleurs, y compris dans ce livre, de l'Union Européenne dont on pourrait difficilement affirmer qu'elle a fait avancer significativement la justice fiscale ces dernières années, et ce malgré de nombreux scandales, comme le reconnaît volontiers Piketty (*ibid.*, 792-5).

## CONCLUSION

Dans la conclusion de l'ouvrage, Piketty affirme clairement sa position idéaliste, soutenant, contre les marxistes, que l'histoire des sociétés humaines ne doit être lue à l'aune de la lutte des classes mais de la « lutte des idéologies », dont on peine pourtant à trouver une véritable analyse dans l'ouvrage, comme nous l'avons souligné. L'histoire ne serait en réalité qu'une « quête de la justice » (Piketty 2019, 1192). S'il reconnaît qu'il n'y a pas de vérité absolue concernant la propriété, la démocratie ou l'imposition juste (*ibid.*), nous pouvons tout de même tendre vers plus de justice en nous appuyant essentiellement sur les expériences historiques et la délibération la plus étendue possible. C'est une théorie de la justice fondée sur l'histoire, évolutive et non transcendantale (au sens de Sen) que nous propose Piketty. À l'instar de Sen (2009), il semble croire que la confrontation des points de vue conduira *nécessairement* à plus d'impartialité et de justice. Comme si la raison publique émergeait naturellement d'un débat contradictoire, étendu et éclairé, comme l'a soutenu, entre autres, Habermas avant eux<sup>56</sup>. Ce qui ne va pas de soi et nécessite des conditions fortes<sup>57</sup>. Or

56. Voir aussi Sen (2019, chap. 15 : « Democracy as Public Reason »).

57. Voir sur ce point Girard (2019, chap. IV).

Piketty postule plus qu'il n'explique pourquoi la délibération collective aurait la capacité d'orienter les choix individuels vers le bien commun et de produire une forme de consensus, ou au moins de majorité, favorable à plus de justice sociale et de redistribution de la richesse. Cette vision est à l'image de l'histoire qu'il dessine, lorsque l'idéologie est définie comme une forme de compréhension collective.

En supposant néanmoins que la délibération démocratique donnerait raison aux mesures préconisées par Piketty (ce qui est loin d'être assuré), le résultat de celles-ci, et leur objectif avoué, serait de rendre la propriété *sociale* et *temporaire* (*ibid.*, 1138-9). Sociale ne signifie pas ici collective, puisqu'il s'agit toujours de propriété *privée* et non *commune*, mais d'une propriété individuelle plus largement diffusée, moins inégalement répartie, comme dans le modèle de la « démocratie de propriétaires ». À la manière des solidaristes, dont il se réclame comme on l'a vu, Piketty refuse de voir dans la propriété privée un droit naturel et inviolable, et la considère plutôt comme une « relation sociale » (*ibid.*, 1139). Mais si le but avoué est bien, comme nous l'avons mentionné, un « réaldépassement du capitalisme » (*ibid.*, 1138), pourquoi ne pas aborder de front la question des « communs », qui fait l'objet aujourd'hui de nombreux travaux<sup>58</sup>, ou plus spécifiquement défendre, dans la lignée des solidaristes, le développement des mutuelles et des coopératives ? Certainement parce que sa théorie de la justice sociale est, au final, fondamentalement libérale et individualiste<sup>59</sup>. Si bien que le modèle de société de Piketty, fondé sur une participation plus active des individus aux processus démocratiques et une répartition plus égalitaire des richesses individuelles, garanties d'une plus grande liberté et égalité des citoyens, est clairement « républicain », mais peut difficilement, selon nous, être qualifié de « socialiste ».

Au final, l'ouvrage de Piketty, et en particulier son dernier chapitre, offre les éléments d'une théorie économique de la justice d'inspiration solidariste et rawlsienne, et s'inscrit, d'après nous, dans le courant de « l'égalitarisme libéral » au côté des travaux de Rawls, Sen et Kolm<sup>60</sup>. Ce livre constitue ainsi une fresque alliant histoire quantitative et

58. Voir entre autres Dardot et Laval (2014), Coriat (2015), Crétois (2018), et Pharo (2020).

59. Bihr et Husson vont jusqu'à accuser Piketty, dont le projet de société est jugé réformiste et non révolutionnaire, d'être victime d'un « fétichisme » de la propriété privée (Bihr et Husson 2020, chap. 6, en particulier 150-3).

60. Pour plus de détails sur cet « égalitarisme libéral », voir Gamel (2015).

intellectuelle. L'ampleur de la tâche est telle qu'elle laisse certainement plus de portes ouvertes qu'elle n'en referme. À notre sens, il s'agit là du plus grand mérite de la démarche de l'auteur : appeler à une intrication plus forte entre histoire économique, histoire des idées, sociologie économique et théorie de la justice<sup>61</sup>. Il s'inscrit dans la lignée des récents travaux de l'*International Panel on Social Progress*, dirigé, entre autres, par Marc Fleurbaey<sup>62</sup>, et dont Sen était le président du comité de parrainage<sup>63</sup>. Pour reprendre les mots de Piketty, « le progrès humain existe, mais il est un combat », auquel il entend bien participer (Piketty 2019, 36). Sous la plume de ces trois auteurs, l'économie devient une science morale, comme l'appelaient de ses vœux Atkinson (Atkinson 2009).

## RÉFÉRENCES

- AMABLE, B., et S. PALOMBARANI. 2018. *L'illusion du bloc bourgeois : Alliances sociales et avenir du modèle français*. Paris : Raisons d'agir.
- AMADAE, S. 2003. *Rationalizing Capitalist Democracy : The Cold War Origins of Rational Choice Liberalism*. Chicago : University of Chicago Press.
- ATKINSON, A. 2009. "Economics as a Moral Science." *Economica* 76 (s1) : 791-804.
- . 2015. *Inequality. What can be done ?* Cambridge (MA) : Harvard University Press.
- AUDARD, C. 2019. *La démocratie et la raison. Actualité de John Rawls*. Paris : Grasset.
- AUDIER, S. 2007. *Léon Bourgeois. Fonder la solidarité*. Paris : Michalon.
- . 2010. *La pensée solidariste. Aux sources du modèle social républicain*. Paris : PUF.
- BACKHOUSE, R. and M. BOLANOVSKY. 2016. "Theories of stagnation in historical perspective." *European Journal of Economics and Economic Policies : Intervention* 13 (2) : 147-59.
- BASQUIAT de., M. et G. KOENIG. 2015. *Liber. Un revenu de liberté pour tous : une proposition d'impôt négatif en France*. Paris : Éditions de l'Onde.
- BAUJARD, A. et M. GILARDONE. 2017. "Sen is not a capability theorist." *Journal of Economic Methodology* 24 (1) : 1-19.
- BIHR, A. et M. HUSSON. 2020. *Thomas Piketty, une critique illusoire du capital*. Lausanne : Syllepse.
- BONNET, O., BONO, P.-H., CHAPPELLE, G. et E. WASMER. 2015. "Réflexions sur le logement, la hausse des prix de l'immobilier et les inégalités en réponse à l'ouvrage de Thomas Piketty, *Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle*." *Revue d'économie politique* 125 (2015/3) : 317-46.

61. On peut dès lors légitimement regretter que dans sa critique de la science économique actuelle et son éloge de l'interdisciplinarité (*ibid.*, 1196-7), Piketty, qui recommande pourtant le recours à l'histoire et à la littérature, ne fasse mention de la philosophie comme outil permettant d'enrichir le savoir économique, en particulier lorsque, comme lui, on souhaite aborder de front des questions d'inégalités, de justice sociale ou d'idéologie.

62. Pour une synthèse des travaux, voir Fleurbaey (2018).

63. Voir en particulier les chapitres 3 « Economic Inequality and Social Progress » et 8 « Social Justice, Well-Being and Economic Organization » du volume 1 du rapport (IPSP 2018).

- BOUGLÉ, C. 1899. *Les idées égalitaires*. Paris : Alcan.
- BOURDIEU, P. et L. BOLTANSKI. 1976. "La production de l'idéologie dominante." *Actes de La Recherche En Sciences Sociales* 2 (2-3) : 3-73.
- BOYER, R. 2013. "Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle." *Revue de La Régulation* 14 (2). URL : <http://journals.openedition.org/regulation/10352>.
- BREBAN, L. et M. GILARDONE. 2020. "A Missing Touch of Adam Smith in Amartya Sen's Account of Public Reasoning: the Man Within for the Man Without." *Cambridge Journal of Economics* 44 (2) : 257-283.
- BRENNER, R. 1986. "The social basis of economic development." In *Analytical Marxism* edited by J. Roemer, 33-86. Cambridge : Cambridge University Press.
- . 1997. "Property Relations and the Growth of Agricultural Productivity in Late Medieval and Early Modern Europe." In *Economic Development and Agricultural Productivity*, edited by A. Bhaduri et R. Skarstein, 9-44. Cheltenham : Edward Elgar Publishing.
- . 2007. "Property and progress : where Adam Smith went wrong." In *Marxist history-writing for the twenty-first century*, edited by C. Wickham, 49-111. Oxford : Oxford University Press.
- BRETON, Y. 1985. "Les économistes, le pouvoir politique et l'ordre social en France en 1830 et 1951." *Histoire, économie et société* 4 (2) : 233-52.
- BRISAUD, C. et J.-M. CHAHSICHE. 2017. "How to Become an International Intellectual ? The Case of Thomas Piketty and 'Capital in the Twenty-First Century'". *Sociologica* 1 : 1-38. (Italian journal of sociology on line).
- BRISSET, N. 2018. "Models as speech acts : the telling case of financial models." *Journal of economic methodology* 25 (1) : 21-41.
- . 2019. *Economics and Performativity : Exploring Limits, Theories and Cases* London and New York : Routledge.
- BRISSET, N. et D. JULLIEN. 2020. "The model also. in the world : extending the sociological theory of fields to economic models." *Journal Economic Methodology* 27 (2) : 130-45.
- BRISSET, N., FÈVRE, R. et T. JUILLE. 2019. "Les années noires de la 'Science de l'Homme'. François Perroux, la Fondation Carrel et l'appropriation de la sociologie." GREDEG Working Papers 2019-16, Groupe de REcherche en Droit, Economie, Gestion (GREDEG CNRS), Université Côte d'Azur, France.
- CAGÉ, J. 2015. *Sauver les médias. Capitalisme, financement et démocratie*. Paris : Seuil.
- . 2018. *Le prix de la démocratie*. Paris : Gallimard.
- CALLON, M. 1998. *The Laws of the Markets* Blackwell Publishers. Oxford : Blackwell.
- CAPDEVILA, N. 2005. *Le concept d'idéologie*. Paris : Presses Universitaires de France.
- . 2008. "Idéologie. Usages 'ordinaires' et usages 'savants'." *Actuel Marx* 2008/1 (43) : 50-61.
- CHASSONNERY-ZAÏGOUCHE, C. 2020. "Economists Entered the 'Numbers Game'. Measuring Discrimination in the U.S. Courtrooms, 1971-1989." *Journal of the History of Economic Thought* 42 (2) : 229-59.
- CORIAI, B. 2015. *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*. Paris : Les Liens Qui Libèrent.
- CRETOIS, P. 2018. *L'accaparement des biens communs*. Nanterre : Presses Universitaires de Paris Nanterre.
- DARDOT, P. et C. LAVAL. 2014. *Commun. Essai sur la révolution au XXI<sup>e</sup> siècle*. Paris : La Découverte.
- DELALANDE, N. 2015. "Vers une histoire politique du capital ?" *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 70 (1) : 47-59.
- DENORD, F. et P. LAGNEAU. 2016. *Le Concert des puissants*. Paris : Raisons d'agir.
- DOBB, M. 1946. *Studies in the development of capitalism*. London : Routledge and Kegan Paul Ltd.

- DUFOUR, F et S. RIOUX. 2008. "La sociologie historique de la théorie des relations sociales de la propriété." *Actuel Marx* 43 (1) : 126-39.
- ETNER, F. et F. SILVANT. 2017. *Histoire de la pensée économique en France depuis 1789*. Paris : Economica.
- FAUSTO, D. 2008. "The Italian theories of progressive taxation." *The European Journal of the History of Economic Thought* 15 (2) : 293-315.
- FLEURBAEY, M. 1996. *Théories économiques de la justice*. Paris : Économica.
- . 2018. *Manifeste pour le progrès social*. Paris : La Découverte.
- FONTAINE, P. 2016. "Other Histories of Recent Economics : A Survey." *History of Political Economy* 48 (3) : 373-421.
- FOURCADE, M. 2009. *Economists and Societies*. Princeton : Princeton University Press.
- FRASER, N. 2014a. "Can society be commodities all the way down ? Past-Polanyian Reflexions on Capitalism Crisis." *Economy and Society* 43 (4), 541-58.
- . 2014b. "Behind Marx's Hidden Abode." *New Left Review* 86 (Mar-Apr.) : 55-72.
- FRIEDMAN, M. 1980. *Capitalism and Freedom*. Chicago : The University of Chicago Press.
- FRIOT, B. 2012. *Puissance du salariat*. Paris : La Dispute.
- GAFFARD, J.-L. 2015. "Capital, richesse et croissance ? De la recherche empirique aux éclairages théoriques." *Revue de l'OFCE* 2015/1 (137) : 57-82.
- GAMEL, C. 2008. "Hayek et Rawls sur la justice sociale : les différences sont-elles plus 'verbales' que 'substantielles' ?" *Cahiers d'économie politique* 2008/1 (54) : 85-120.
- . 2015. "Essai sur l'économie de l'égalitarisme libéral. Une combinaison sélective des travaux de Rawls, Sen et Kolm." *Revue d'économie politique* 125, 347-92.
- GIRARD, C. 2019. *Délibérer entre égaux. Enquête sur l'idéal démocratique*. Paris : Vrin.
- GIRARD, C. et A. LE GOFF. 2010. "Les théories de la démocratie délibérative." In *La démocratie délibérative. Anthologie des textes fondamentaux*. Édité par C. Girard et A. Le Goff, 11-112. Paris : Hermann.
- GROSS, J.-P. 1993. "Progressive Taxation and Social Justice in Eighteenth-Century France." *Past and Present* 140 (1) : 79-126.
- GUERRIEN, B. et O. GUN. 2014. "En finir, pour toujours, avec la fonction de production agrégée ?" *Revue de la régulation* 15 (1) : 1-11.
- GURGAND, M. 2000. "Capital humain et croissance : la littérature empirique à un tournant ?" *Économie publique* 6 (2) : 71-93.
- HARVEY, D. 2014. "Taking on 'Capital' Without Marx : What Thomas Piketty misses in his critique of capitalism." In *These Times*. Retrieved from [http://inthesetimes.com/article/16722/taking\\_on\\_capital\\_without\\_marx](http://inthesetimes.com/article/16722/taking_on_capital_without_marx).
- HILTON, R. 1976. *The Transition from Feudalism to Capitalism*. London : Verso.
- HOBBSAWM, E. 2020. *L'Ère des extrêmes. Histoire du court xx<sup>e</sup> siècle*. Marseille : Agone.
- HOMBURG, S. 2015. "Critical remarks on Piketty's Capital in the Twenty-first Century". *Applied Economics* 47 (14) : 1401-6.
- INTERNATIONAL PANEL ON SOCIAL PROGRESS. 2018. *Rethinking Society for the 21st Century. Report of the International Panel on Social Progress*. Cambridge : Cambridge University Press.
- JACKSON, B. 2012. "Property-Owning Democracy : A Short History." In *Property-Owning Democracy. Rawls and Beyond*, edited by M. O'Neill et T. Williamson, 33-52. Hoboken : Wiley-Blackwell.
- KOLM, S.-C. 2006. "Liberté, justice et efficacité. Distribution, impôts et transferts optimaux." *Revue économique* 57 (1) : 55-84.

- KRUSELL, P. and A. SMITH. 2015. « Is Piketty's 'Second Law of Capitalism' Fundamental? » *Journal of Political Economy* 123 (4) : 715-48.
- LANDAIS, C., PIKETTY, Th. et E. SAEZ. 2011. *Pour une révolution fiscale. Un impôt sur le revenu pour le XXI<sup>e</sup> siècle*. Paris : Seuil.
- LEBARON, F. 2000. *La croyance économique, les économistes entre science et politique*. Paris : Seuil.
- LEMARCHAND, G. 2011. *Paysans et seigneurs en Europe. Une histoire comparée XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- LEMOINE, B. 2016. *L'ordre de la dette. Enquête sur les infortunes de l'État et la prospérité du marché*. Paris : La Découverte.
- LEVY, D. and S. PEART. 2017. *Escape from Democracy : The Role Of Experts And The Public In Economic Policy*. Cambridge : Cambridge University Press.
- LORDON, F. 2015. "Avec Thomas Piketty, pas de danger pour le capital au XXI<sup>e</sup> siècle." *Le monde diplomatique* 2015/4 (733) : 18-9.
- MAGNESS, P. W. et R. P. MURPHY. 2015. "Challenging the Empirical Contribution of Thomas Piketty's *Capital in the Twenty-First Century*." *Journal of Private Enterprise* 30 (1) : 1-34.
- MAIM, A. 2017. *L'anthropocène contre l'histoire. Le réchauffement climatique à l'ère du capital*. Paris : La Fabrique.
- MEADE, J. 1993. *Liberty, Equality and Efficiency. Apologia pro Agatoptopia Mea*. London : MacMillan.
- . 2012 [1964]. *Efficiency, Equality and the Ownership of Property*. New York : Routledge.
- MEIKSINS WOOD, E. 2002. "The Question of Market Dependence." *Journal of Agrarian Change* 2 (1) : 50-87.
- . 2009. *L'origine du capitalisme : une étude approfondie*. Montréal : Lux Éditeur.
- . 2012. *Liberty and Property*. London : Verso.
- MILANOVIC, B. 2014. "The return of 'patrimonial capitalism': A review of Thomas Piketty's *Capital in the Twenty-First Century*." *Journal of Economic Literature* 52 (2) : 519-34.
- NORTH, D. C., WALLIS, J. J. and B. R. WEINGAST. 2009. *Violence and Social Orders : A Conceptual Framework for Interpreting Recorded Human History*. Cambridge : Cambridge University Press.
- ORAIN, A. 2010. "Progressive indirect taxation and social justice in eighteenth-century France : Forbonnais and Graslin's fiscal system." *The European Journal of the History of Economic Thought* 17 (4) : 659-85.
- PHARO, P. 2020. *Éloge des communs*. Paris : PUF.
- PICHELMANN, K. 2015. "When 'Secular Stagnation' meets Piketty's capitalism in the 21st century. Growth and inequality trends in Europe reconsidered." *European Economy-Economic Papers 2008-2015* 551.
- PIKETTY, Th. 2001. *Les hauts revenus en France au XX<sup>e</sup> siècle. Inégalités et redistributions 1901-1998*. Paris : Grasset.
- . 2013. *Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle*. Paris : Seuil.
- . 2017. "Disparition de A. Atkinson." *Le Monde* 3 janvier 2017 <https://www.lemonde.fr/blog/piketty/2017/01/03/disparition-de-anthony-b-atkinson/>
- . 2019. *Capital et idéologie*. Paris : Seuil.
- PIKETTY, Th. and E. SAEZ. 2013. "A Theory of Optimal Inheritance Taxation." *Econometrica* 81 (5) : 1851-86.
- PIKETTY, Th., SAEZ, E. and S. STANTCHEVA. 2014. "Optimal Taxation of Top Labour Incomes : A Tale of Three Elasticities." *American Economic Journal : Economic Policy* 6 (1) : 230-71.
- PIRENNE, H. 1951. *Histoire économique de l'Occident médiéval*. Paris : Desclée De Brouwer.
- POLANYI, K. 1983 [1944]. *The Great Transformation. The Political and Economic Origins of Out Time*. Boston : Beacon Press.

- PRATT, V. 2020. "Habermas : la démocratie au point de vue cosmopolitique. Pour une théorie radicale de la démocratie." *Cahiers philosophiques* 2020/1 (160) : 91-104.
- RAVELLI, Q. 2019. "Le capitalisme a-t-il une date de naissance ?" *Tracés* 36 (1) : 29-57.
- RAWLS, J. 1971. *A Theory of Justice*. Cambridge (MA) : Belknap.
- . 1993. *Political Liberalism*. New York : Columbia University Press.
- RICŒUR, P. 1984. "L'idéologie et l'utopie : deux expressions de l'imaginaire social." *Les cahiers du christianisme sociale* (2) : 53-64.
- ROGNIE, M. 2014. "A note on Piketty and diminishing returns to capital, document de travail". <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.666.8017&rep=rep1&type=pdf>.
- ROSANVALLON, P. 2013. *The Society of Equals*. Cambridge (MA) : Harvard University Press.
- SAEZ, E. et G. ZUCMAN. 2020. *Le triomphe de l'injustice. Richesse, évasion fiscale et démocratie*. Paris : Seuil.
- SEARLE, J. R. 1998. *La construction de la réalité sociale*. Paris : Gallimard.
- SEN, A. 2009. *The Idea of Justice*. Cambridge (MA) : Belknap.
- SOSKICE, D. 2014. "Capital in the Twenty-First Century: a Critique." *The British Journal of Sociology* 65 (4) : 650-60.
- SUPIOT, A. 2012. *Grandeur et misère de l'État social*, Leçon inaugurale au Collège de France. Paris : Fayard.
- . 2015. *La solidarité. Enquête sur un principe juridique*. Paris : Odile Jacob.
- SWEEZY, P. 1950. "The Transition from Feudalism to Capitalism." *Science & Society* 14 (2) : 134-57.
- THOMAS, A. 2017. *Republic of Equals*. Oxford : Oxford University Press.
- TODESCHINI, G. 2017. *Les marchands du temple. La société chrétienne et le cercle vertueux de la richesse du Moyen Âge à l'époque moderne*. Paris : Albin Michel.
- VAN PARIJS, P. and Y. VANDENBORGH. 2017. *Basic Income. A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy*. Cambridge (MA) : Harvard University Press.
- VAN TRIER, W. 2018. "From James Meade's 'Social Dividend' to 'State Bonus': An Intriguing Chapter in the History of a Concept." *Oeconomia-History, Methodology, Philosophy* 8 (4) : 437-74.
- ZARKA, Y. Ch. 2015. « Un capital sans capitalisme ? » *Cités* 64 (4) : 145-56.